

COMPAGNIE DES MINES DE FER DE LARRATH (1908-1930)

S.A., 9 juillet 1908.

Pierre MAÎTRE, président et administrateur délégué

De la famille des maîtres de forge de Châtillon-sur-Seine, associés de Châtillon-Commentry.

Mines de fer de Larrath (Algérie)
Transfèrement du siège social
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 17 août 1908)

La publication légale relative au transfèrement à Paris, 23, rue Joubert du siège social précédemment 47, rue de la Victoire a été insérée dans la *Gazette du Palais* du 11 août 1908.

LES MINES DE FER DE LARRATH
(Algérie)
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 24 septembre 1908)

La concession des mines de fer de Larrath, située dans la commune mixte de Gouraya, département d'Alger, a été instituée le 18 juillet 1891 et comprend 788 hectares.

Il n'a pas été fait immédiatement de travaux et il faut arriver en 1906 pour voir enfin un amodiatraire de cette concession, M. Pierre Maitre, entreprendre la reconnaissance méthodique du gisement.

Cette concession extrêmement minéralisée en fer comprend de nombreux filons ayant une longueur variant entre 800 mètres et 2 kilomètres, une hauteur de 80 à 150 mètres et une puissance moyenne de 2, 4 et même 8 mètres. Ces filons ont été reconnus de façon sérieuse par des travaux importants qui ont été faits sans arrêt du 2 septembre 1906 au 20 décembre 1907, en plus de 40 points différents et à tous les niveaux, par des grattages, des tranchées importantes, des travers-bancs, des puits et 4 galeries en direction poussés en plein minerai et en profondeur.

Il y a actuellement plus de 350 mètres de galeries et 60 mètres en puits faits en pleine hématite et plus de 35 grandes tranchées dont certaines ont 20 mètres de haut et entrent en avancement dans les filons de plus de 25 mètres. Ces tranchées ont été placées méthodiquement les unes tout au pied des montagnes au fond des ravins, les autres à flancs de coteaux et à différents niveaux, d'autres enfin à la crête des montagnes. Elles sont toutes en plein filon hématite et démontrent la parfaite régularité

de ces filons. Il y a actuellement sur le carreau de la mine plus de 13.000 tonnes de minéral extrait.

De multiples échantillons ont été prélevés sur les filons avant les travaux de reconnaissance au cours des travaux, et enfin dans les ouvrages terminés.

Les diverses analyses ont toutes accusé des teneurs en fer de 58 à 63 % ; de 2 à 4 % de silice, 0,005 de phosphore, pas de soufre, pas d'arsenic, et en moyenne 1 % d'humidité.

Le minerai est rocheux et sa composition mécanique excellente.

Le tonnage démontré par les travaux actuels et sur lequel on peut compter d'une façon à peu près certaine est de 1.500.000 de tonnes.

Après avoir ainsi exploré le gisement, M. Pierre Maitre, amodiataire de la concession, vient de fonder une société d'exploitation, la Compagnie des mines de fer de Larrath (siège social, 23, rue Joubert, Paris), au capital de 1.900.000 fr., divisé, en 19.000 actions de 100. fr. En rémunération de ses apports, le fondateur a reçu 400.000 fr. en espèces, et 6.000 actions de 100 fr., entièrement libérées. La redevance aux propriétaires, se montant à 1 fr. 21 par tonne de minerai sec vendu, reste à la charge de la nouvelle société.

Il reste donc un *working capital* de 900.000 fr. pour la construction du câble aérien de 3 kilomètres et. du wharf d'embarquement, construction qui demandera un délai de neuf à douze mois.

Pendant ce temps, les travaux de reconnaissance, déjà très importants, seront poussés activement.

La mise en valeur des mines de Larrath sera chose facile, car la main-d'œuvre dans le pays est abondante et à bon marché. Les mineurs seront surtout Espagnols et aussi Italiens et Français ; ils gagneront en moyenne 3,50 à 4 fr. par jour ; les manœuvres seront Arabes et Kabyles (ces derniers sont d'excellents ouvriers) et gagneront au début 1,50 et plus tard 2 fr. à 2 fr. 25 par jour ou maximum. La moyenne des salaires de tous les ouvriers employés à la mine sera donc un peu moindre de ce qu'elle est en France.

La surface du sol sur plus de 500 hectares est constituée par la forêt domaniale de Larrath. On aura par conséquent sur place même et au plus bas prix, tout le bois nécessaire à l'exploitation et à une partie du matériel.

Le climat est excellent et parfaitement sain.

Des sources d'eau pure et potable donnant un débit de plus de 15.000 litres par jour en toute saison existent au centre même de la mine.

Le point central d'exploitation de la mine située à une altitude de 370 mètres est à 3 kilomètres exactement de la mer et du point d'embarquement du minerai dans les navires.

Le transport du minerai de la côte se fera donc au moyen d'un câble aérien dont la pente moyenne sera de 9 %. Ce câble sera en ligne droite, sans station intermédiaire. Il sera automoteur et laissera même un excédent de force de 15 chevaux vapeur dont on pourra disposer pour les besoins de la mine, ou de l'embarquement. Le câble aboutira au point d'embarquement où le minerai sera directement très rapidement déversé dans les navires au moyen d'un wharf qui aura 100 mètres de long et sur lequel sera placé un chargeur automatique par lequel on embarquera 3.000 tonnes de minerai en 12 heures.

En outre, des navires ordinaires qui pratiquent le transport des minerais de fer, les très nombreux navires, dont la plupart sont anglais, qui ayant apporté du charbon à Alger, port charbonnier très important, sont presque toujours obligés d'aller très loin, et jusque dans la mer Noire, chercher du fret de retour, seront enchantés et préféreront de beaucoup venir prendre du minerai à Larrath qui, est à 5 heures (120 kilomètres par mer) à l'ouest d'Alger et par conséquent sur leur chemin de retour ; on aura ainsi des frets abondants et à bas prix.

(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 18 mars 1909)

L'avalissement actuel des cours du minerai de fer retarde la mise en valeur projetée de certains gisements (groupe de Mouzaïa, Beni-Aquil, Larrath, etc.) ; mais ces gisements pourront être exploités quand les conditions du marché deviendront plus favorables.

MINES DE FER DE LARRATH
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 5 mai 1909)

.....
Ont été nommés administrateurs : MM. Jules Léon ¹, demeurant à Paris, 4, rue Chauchat ; Pierre Maître, susnommé ; Louis Morisson ², à Paris, 47, rue de la Victoire ; André Palle ³, à Paris, 52, rue de Ponthieu ; Léon Teisserenc de Bort ⁴ à Paris, 33, rue Dumont-d'Urville ; et Louis Thiéry ⁵, à Paris, 15, boulevard Poissonnière.

Compagnie des mines de fer de Larrath
(Algérie)
(*Annuaire Desfossés*, 1910, p. 525)

Société anonyme française, définitivement constituée le 9 juillet 1908.

Objet : L'exploitation des mines de fer de Larrath qui ont fait l'objet de la concession accordée par décret du 18 juillet 1891 ; l'exploitation des gisements de minerai de fer existant à l'état de minières dans une partie de la forêt domaniale de Larrath, et dont l'amodiation a été consentie par arrêté du Gouverneur général de l'Algérie, du 30 décembre 1898 ; l'exploitation, tant au point de vue agricole qu'au point de vue minier, des terrains dit : « des Beni-Ouarchen ». L'exploitation de toutes autres mines et minières et toutes opérations s'y rattachant directement ou indirectement.

Siège social : 23, rue Joubert, Paris.

Durée : 40 années, du 9 juillet 1908.

Capital social : 1.900.000 francs divisé en 19.000 actions de 100 fr. chacune, entièrement libérées, sur lesquelles 6.000 ont été remises, en outre d'une somme de 400.000 francs espèces, aux apporteurs.

Conseil d'administration : de 3 à 9 membres, nommés pour 6 ans, et propriétaires chacun de 100 actions au moins.

Année sociale : close le 31 décembre.

¹ Jules Léon : successeur de Louis Thiéry à la présidence. Voir encadré ci-dessous.

² Louis-Alexandre Morisson(1856-1926) : courtier assermenté à Paris : phosphates, sulfate, nitrate, sang, corne, poudre d'os, superphosphates. Matières premières. Président-fondateur de la Société des îles malgaches (1909). Voir [encadré](#).

³ André Palle : administrateur des Mines du Chellala. Autorisé en 1913 à effectuer à exécuter des recherches de mispickel aurifère dans les communes de Saint-Yrieix et Chalard (Haute-Vienne). Domicilié alors 77, rue de Monceau, Paris (8^e).

⁴ Léon Teisserenc de Bort (Meilhards, 1855-Cannes, 1913) : chargé au début des années 1880 d'une mission géophysique et préhistorique dans le Sahara algérien et tunisien, pionnier de la météorologie dynamique et des sondages de la haute atmosphère. Fils d'Edmond Teisserenc de Bort (1814-1892), député, sénateur, ministre, administrateur du PLM, de Mokta-el-Hadid, de Firminy... Frère cadet d'Edmond (1850-1912), sénateur de la Haute-Vienne, vice-président du conseil général du crédit agricole...

⁵ Louis Thiéry : successeur de Pierre Maître à la présidence. Voir encadré ci-dessous.

Assemblée générale : avant fin avril ; 1 voix par 50 actions, maximum 60 voix. Dépôt des titres, 17 jours avant la réunion.

Répartition des bénéfices : 5 % à la réserve légale ; 5 % du montant libéré des actions. Sur le surplus, 10 % au conseil d'administration. Le solde, sauf prélèvements pour réserves spéciales, amortissements ou remboursement du capital, est réparti aux actions.

Service financier : au siège social.

ADMINISTRATEURS

MM. P. Maitre, L. Thiéry, A. Palle, J. Léon, L. Teisserenc de Bort, L. Morisson.

Les actions de cette société sont inscrites à la Cote Desfossés, au comptant, depuis le 6 mai 1909.

MINES DE LARRATH

(*Le Journal des finances*, 1^{er} avril 1910)

Les actionnaires de la compagnie, réunis en assemblée générale ordinaire le 7 courant, ont approuvé les comptes du premier exercice social, clos le 31 décembre dernier.

Cet exercice a laissé un bénéfice net de 204.171,15.

Mines de fer de Larrath (*Le Temps*, 6 juin 1910)

Les actions des Mines de fer de Larrath ont monté depuis quelques jours de 480 à 535. On dit que les résultats de l'exercice en cours, confirmant et au delà les prévisions premières, permettent de compter sur la distribution d'un dividende pour cette année.

(*Le Temps* , 25 juillet 1910)

Les Mines de fer de Larrath se sont alourdies de 370 à 290.

On annonce que le steamer *Madeline* a quitté Larrath le 20 juillet courant, emportant à Middlesborough 4.348 tonnes. Le chargement a été effectué en dix-sept heures.

Louis THIÉRY, président

Né à Paris, ancien premier arrondissement, le 15 janvier 1854.

Fils de Rosalie Thiéry, décédée à Asnières début 1909 sous le nom de M^{me} Thiéry-Thevelin.

Marié, à Paris VII^e, le 19 nov. 1924, alors sans profession, avec Berthe Louise Marchand, veuve Chaume (Fontenay-sous-Bois, 12 juin 1854-Paris, 31 août 1931).

Banquier en valeurs au comptant près la Bourse de Paris sous la raison sociale L. Thiéry et Cie (S.N.C., 24 décembre 1884), successivement rue Laffitte, 43, rue Sainte-Anne, puis (1909-1911) boulevard Poissonnière, 15.

Administrateur (oct. 1904), président (20 mars 1908), puis président honoraire (1925) des Éts Raspail, d'Arcueil : produits hygiéniques, liqueur, quinquina, dentifrices, eau de toilette, savons, crèmes...

Décédé après août 1931.

- Acte de mariage transmis par Gérard O'Connell.

MINES DE FER DE LARRATH

(Cote de la Bourse et de la banque, 7 avril 1911)

La déception des actionnaires de cette société, que nous avons notée en analysant les résultats de l'exercice 1910, inférieurs à ceux de 1909 qui était pourtant un exercice de préparation, ne sera que partiellement effacée par les déclarations du rapport du conseil lu hier à l'assemblée générale. Le conseil a dû reconnaître que cet exercice devait être également considéré comme de préparation.

Une déconvenue dans la composition du minerai a, d'ailleurs, obligé la société à modifier son mode d'exploitation : l'organisation prévue, dit le rapport, était destinée à une production intensive d'hématite, mais les filons d'hématite se transformant, en profondeur, en carbonate de fer, on a dû envisager une installation spéciale pour la canalisation de la sidérose. Un rapport d'ingénieur constate, au surplus, la richesse des produits carbonatés.

Rappelons que les bénéfices n'ayant été que de 162.936 40, au lieu de 204.171 15, le conseil n'a pu encore proposer la répartition d'aucun dividende.

Le conseil a porté à la connaissance des actionnaires les démissions de MM. Pierre Maître, administrateur délégué, et André Palle, administrateur. M. Marcel Biver ⁶ a été nommé administrateur.

Enfin, en remplacement de M. Fernberg, également démissionnaire, M. Alorge a été nommé commissaire des comptes.

MINES DE LARRATH
(*Le Journal des finances*, 15 avril 1911)

L'assemblée générale annuelle s'est tenue le 6 avril courant pour examiner les comptes de l'exercice 1910.

Ces comptes, que nous avons publiés dans notre numéro du 27 mars, se soldent par un bénéfice de 162.396 francs, contre 204.171 francs en 1909.

Le conseil, comme on sait, ne proposait aucune répartition de dividende ; il a fait connaître, dans son rapport, que l'année 1910, au lieu d'être une année d'exploitation normale, s'est trouvée, par les circonstances, devoir demeurer encore une année de préparation.

Compagnie des mines de fer de Larrath

Deuxième assemblée générale ordinaire des actionnaires du 6 avril 1911
(*L'Information financière, économique et politique*, 20 avril 1911)

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
sur l'exercice social de l'année 1910.

Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous réunir en assemblée générale ordinaire, en conformité de la loi et de l'article 32 des statuts, pour vous communiquer les résultats du second exercice de votre Compagnie, pour vous présenter le bilan et les comptes, et vous proposer un certain nombre de résolutions que nous allons soumettre à votre délibération.

L'année 1910, au lieu d'être une année d'exploitation normale, s'est trouvée, par les circonstances, devoir demeurer encore une année de préparation.

Votre conseil s'est efforcé de parer aux difficultés qui se sont présentées, avec toute la prudence possible, et nous sommes heureux de pouvoir vous dire qu'elles sont, les unes résolues, les autres en bonne voie de l'être.

Tous les efforts du conseil ont porté sur la préparation de la mine.

C'est cette préparation, ainsi que les aménagements nouveaux de tous ordres pour l'exploitation du carbonate de fer, qui nous ont forcés à réduire notre production d'hématite.

⁶ Marcel Biver (1863-1931), d'une famille d'ingénieurs d'origine luxembourgeoise. E.C.P. Après un stage en Allemagne, il entre aux Charbonnages des Bouches-du-Rhône dont son père est administrateur-directeur. Administrateur de la Société métallurgique de l'Oural-Volga (1904)(en remplacement d'Eugène Biver), membre du comité technique (1905), puis directeur et administrateur des Mines de la Lucette (or en Mayenne)(1905), administrateur des Charbonnages des Bouches-du-Rhône (1908), de la Société minière de prospections et de recherches (Haute-Vienne et Creuse)(1909), de la Sidi-Bou-Aouane en Tunisie (1911), de la Société fermière de Ganges et des Mines du Colombier (1913), des mines d'Aïn-Kerma (Algérie)(1923), des Mines de zinc de Cho-Don (Tonkin)(1925), des Mines de mercure de Ras-el-Ma (Algérie)(1926), des Mines de la Gela (Pyrénées)(1926)...

Votre conseil vous apporte l'assurance que les dépenses concernant les nouvelles installations n'ont été engagées qu'après s'être entouré de tous les avis compétents.

Il est, à présumer, d'après les dernières indications reçues de la mine, que, dès juillet prochain, nous serons en mesure de commencer les livraisons des minerais calcinés.

Les explications qui vont vous être fournies sur chaque partie de notre exploitation feront justice des critiques auxquelles le conseil s'est fait une règle absolue de ne pas répondre, afin d'éviter toute polémique nécessairement stérile. Et c'est avec la conscience d'avoir travaillé avec toute la prudence que commandaient les circonstances, ainsi qu'avec toute la méthode nécessaire, que nous vous soumettons une situation absolument saine.

Organisation générale

Notre organisation du début a continué à nous donner satisfaction.

Par suite de la démission de M. Pierre Maître, président et administrateur délégué de notre Compagnie, nous avons été amenés à modifier notre organisation du siège social et de la direction locale. Après quelques tâtonnements inévitables dans une transformation rendue ainsi nécessaire, nous avons lieu d'être satisfaits de l'organisation actuelle.

Gisements miniers

Ainsi que vous le savez, l'organisation que nous avons prévue était destinée à une production intensive d'hématite, mais, les filons d'hématite se transformant en profondeur en carbonate de fer, nous avons dû envisager une installation spéciale pour la calcination de la sidérose.

Nous avons été très prudents au point de vue des aménagements que comportait ce minerai. Nous avons pris les conseils d'un ingénieur spécialiste, M. Tardieu, que nous avons envoyé sur nos mines, et nous pensons qu'il est intéressant pour vous de connaître son appréciation à ce sujet.

M. Tardieu, dans son rapport, s'exprime ainsi :

« Notre avis est que la quantité de carbonate est suffisante, même en ne comptant que sur ce qui est en vue, pour alimenter l'exploitation pendant un certain nombre d'années pendant lesquelles on pourra, tout à loisir et sans grandes dépenses, poursuivre les recherches et aménager le prolongement des filons en profondeur.

D'un autre côté, la région de Tala-Haddouch nous a paru présenter une minéralisation très intéressante et qui semble ne devoir le céder en rien à celle actuellement en exploitation.

Il ne nous paraît pas douteux que tous ces filons ne soient dus à la même cause première et qu'ils ne soient tous de la même époque. Le remplissage sera donc très prochainement [*sic : probablement*] analogue, ce que viennent confirmer les indices que nous avons déjà signalés. Il y a donc là une bonne réserve pour l'avenir.

Quant à la région Ouest, les travaux ne sont pas encore assez avancés pour porter un jugement définitif, mais la minéralisation y semble assez abondante.

En résumé, nous estimons qu'une fois l'exploitation des carbonates organisée, la Compagnie des mines de fer de Larrath peut regarder tranquillement l'avenir. »

Qualité du carbonate de fer.

Au sujet de la qualité du carbonate de fer, M. Tardieu ajoute :

« Les minerais carbonates de Larrath sont sensiblement plus riches que ceux de Bilbao. Un échantillon moyen de ce que pourra être la production future nous a, en effet, donné à l'analyse une teneur de 42,90 %, soit près de 2 unités de plus qu'à

Bilbao. Nous sommes donc en droit d'espérer obtenir des calcinés à plus de 60 % de fer.

En effet, les analyses que nous avons fait faire après calcination au four d'essai que nous avons à la mine, nous ont révélé la composition d'un minerai d'un très grand degré de pureté sur une teneur en fer variant de 62,27 % à 64,69 %.

D'ailleurs le prix que nos acheteurs consentent à nous le payer est la preuve de son excellente qualité.

Pour la production des calcinés, nous avons prévu une batterie de 5 fours d'un débit de 60 tonnes par jour de 24 heures. Actuellement, un four est en cours de construction qui, mis au point, servira de modèle aux autres. Sa mise à feu est prévue pour juin prochain. »

Hématite.

La qualité de nos hématites est celle que nous espérions : la moyenne de nos expéditions s'est tenue à 56 % de fer, remarquablement pur.

Bâtiments et maisons.

Quelques changements ont été apportés aux constructions. Une maison a été bâtie au rivage pour les douaniers, et deux abris pour les amarres. À la mine, deux maisons ont été agrandies et aménagées pour loger le médecin, l'institutrice et l'ingénieur, chef de l'exploitation.

L'importance de la population existant actuellement sur nos mines nous a amenés, après entente avec les pouvoirs publics, à prévoir l'installation sur notre concession d'une école et d'un docteur médecin à partir du mois de juillet prochain.

Exploitation

Outre l'exploitation régulière des filons, nous commençons un essai de travail à la tâche qui est actuellement un appoint très intéressant de production. Comme nous vous l'avons dit, un peu partout dans la montagne, sur toute l'étendue de la concession, apparaissent des ramifications de filons, des affleurements minéralisés qui peuvent être l'indice de gisements plus ou moins caractérisés. Il est impossible de songer à en entreprendre l'exploitation rationnelle sans, au préalable être fixé sur leur importance. Nous nous sommes donc entendus avec des tâcherons, propriétaires d'ânes et de mules qui, moyennant une somme à la tonne relativement faible et variant suivant la distance à parcourir, viennent déverser au grand dépôt de la mine le minerai qu'ils ont recueilli sur la concession. Ils font ainsi, en quelque sorte, office de prospecteurs pour nous, et leurs travaux de recherches, dirigés par notre ingénieur, en attendant qu'ils nous révèlent un gîte important, sont payants.

Carbonates

En ce qui concerne l'aménagement de votre mine au regard du carbonate de fer, tout l'effort du conseil et de la direction nouvelle a porté sur la préparation méthodique et rationnelle du gisement, par le percement de 4 travers-bancs. En même temps, nous nous préoccupons de créer deux nouveaux dépôts de minerai cru et calciné à la mine.

À la mer

Un dépôt de 5 à 6.000 tonnes environ pour contenir le minerai calciné est en cours de construction, et son achèvement, ainsi que celui des installations mécaniques qu'il comporte est prévu pour le mois de juin. Les calcinés seront repris sous ce dépôt à l'aide de trémies sur un ruban transporteur en connexion avec le ruban chargeur actuellement en service et du même modèle. Nous avons ainsi évité toute reprise de minerai.

Câble aérien

Le transport de nos minerais s'est effectué normalement et le câble n'a eu à subir que les réparations d'entretien habituel. Ni les pylônes, ni leurs maçonneries, ni aucune partie de nos installations mécaniques n'a présenté le moindre signe de faiblesse.

Installations d'embarquement

Également nos installations de pesage et d'embarquement ont fonctionné à notre entière satisfaction.

Nos appareils nous ont permis de charger jusqu'à 600 tonnes en une heure. Ceci nous donne le moyen de réfuter aisément la critique que l'on ne cesse de faire à notre Compagnie, sur l'impossibilité où elle se trouverait de charger des navires à n'importe quelle époque de l'année. Il n'y a pas d'exemple que des tempêtes durent des semaines sans accalmie ; or il nous suffit de quelques heures pour charger, manœuvres comprises, au moins 4.000 tonnes, et il ne nous est pas arrivé, après une expérience de dix-huit mois aujourd'hui, de nous voir empêchés par l'état de la mer de remplir nos obligations vis-à-vis de nos acheteurs.

La séparation nécessaire des stocks d'hépatite et de carbonate ne sera en rien une gêne aux embarquements rapides puisque l'aménagement des deux dépôts est prévu dans ce but.

Chargements.

Au 31 décembre 1910, nous avons chargé depuis le début de nos embarquements 74.076 tonnes sur 24 navires dont 12.000 tonnes dues statutairement à M. Pierre Maître et qu'il avait le droit d'enlever jusqu'au 31 décembre de l'exercice écoulé, à sa convenances.

Depuis le 1^{er} janvier 1911, 18.621 tonnes sur six navires ont été expédiées.

Main-d'œuvre.

La main-d'œuvre s'est maintenue abondante et facile. Les Marocains, pour la plupart mineurs de profession, ont constitué, comme prévu, un élément excellent à côté de notre main-d'œuvre espagnole et, dans certains cas, nous avons pu employer des équipes complètement marocaines.

Ventes.

Vous aurez plaisir à apprendre, pensons-nous, que, grâce à la qualité de son minerai très apprécié et maintenant connu des acheteurs, et grâce aussi à la situation générale du marché de fer, la Compagnie a pu renouveler ses contrats à des limites supérieures aux précédents, apportant un bénéfice supplémentaire important. La tonne de carbonate est vendue à un prix supérieur à celui de l'hépatite.

Conclusions.

Il résulte des faits que nous venons d'avoir l'honneur de vous exposer que si l'exercice 1910 a été un exercice de préparation, du moins les résultats de cette préparation doivent-ils commencer à se manifester cette année même. C'est le 9 juillet 1908 que la compagnie a été constituée, il n'y a pas trois ans. L'aménagement de la mine et des installations mécaniques n'a pas demandé 15 mois; 15 autres mois se sont écoulés du 29 septembre, date du premier chargement, jusqu'au 31 décembre 1910, et les comptes que M. le commissaire aux comptes va vous soumettre dans un instant, vous montreront pour ce laps de travail effectif, 366.567 fr. 55 de bénéfices, malgré toutes les difficultés qu'il a fallu vaincre.

Nous avons pu, en outre, augmenter nos immobilisations de 208.447 fr. 05, ce qui revient à dire qu'avec 900.000 francs de *working capital*, nous avons obtenu en 15 mois plus de 575.000 francs de résultats et fait pour 1.055.629 fr. 10 de travaux et d'installations générales.

Pour affermir d'ailleurs notre situation et la rendre inattaquable aux yeux les plus sévères, nous vous proposons d'ouvrir un compte d'amortissement de ces frais de premier établissement et il nous semble que, bien qu'aucun dividende ne puisse être distribué sur l'exercice écoulé ; vous saurez faire à votre affaire le crédit qu'elle comporte et qu'on ne saurait refuser à une entreprise qui renfermé, ainsi que vous vous en rendez compte, tant d'intéressantes perspectives. »

Conseil d'administration.

Nous portons à votre connaissance les démissions de MM. Pierre Maître et André Palle, administrateurs, et nous espérons que vous ratifierez le choix que nous avons fait comme administrateurs de votre Compagnie, de M. Marcel Biver, ingénieur-délégué des mines de la Lucette, ainsi que de M. Léon Château, ingénieur civil des mines, administrateur de la Compagnie algérienne de Phosphates.

MM. Louis Morisson et Louis Thiéry, que vous aviez, par délibération de la deuxième assemblée constitutive du 9 juillet 1908, autorisés à faire avec votre Compagnie toutes les opérations, marchés ou entreprises que le conseil déciderait, ont fait usage de ladite autorisation. Il s'est agi d'opérations commerciales et de banque, d'ordre courant.

Nous vous demandons d'approuver ces opérations et de renouveler aux membres de votre conseil d'administration toutes autorisations analogues pour l'exercice 1911.

Commissaires des comptes.

M. Gustave Fernberg ayant donné sa démission de commissaire des comptes, M. Alorge, commissaire des comptes suppléant, a été commis aux fins d'examiner les comptes et le bilan de l'exercice 1910.

Nous vous demandons de le nommer à nouveau et vous proposons de nommer M. Victor Jeunehomme, commissaire-suppléant.

.....

Mines de fer de Larrath

(L'Information financière, économique et politique, 3 mai 1911)

La Compagnie des mines de fer de Larrath nous fait savoir que M. Cottreau a bien été nommé administrateur de la Compagnie, mais que, par une lettre parvenue dès le 8 avril au conseil d'administration, M. Cottreau a donné sa démission, ses fonctions actuelles ne lui permettant pas d'accepter celles d'administrateur de la Compagnie Larrath.

ÉCHOS

MINES DE FER DE LARRATH

(Le Sémaphore algérien, 17 mai 1911)

L'assemblée générale de la Société des mines de fer de Larrath a été, paraît-il fort orageuse. Cela se conçoit, car les actionnaires n'ont pas coutume d'accepter volontiers la perspective de ne recevoir aucun dividende ; d'autant, que dans le nombre, il en est qui ont payé leurs actions fort cher, à une époque à laquelle, sur la foi des promoteurs de l'affaire, les cours de ces titres, avaient été poussés à des taux exagérés.

Il semble qu'aujourd'hui, ce soit l'inverse qui se produise, la dépréciation dépassant la limite.

La situation financière, telle que la révèle le dernier bilan, est certainement peu brillante, mais la situation industrielle apparaît sous un jour plus favorable. Les ventes de minerais ont été satisfaisantes et tout espoir de réaliser des bénéfices n'est pas perdu. Il semble que le fond de la baisse étant atteint, un mouvement de reprise plus ou moins prochain doive être escompté.

Ce serait peut-être le moment pour les acheteurs en déficit de se faire une moyenne.

LA VÉRITÉ SUR LES MINES DE LARRATH (*L'Information financière, économique et politique*, 9 août 1911)

Des lecteurs nous demandent instamment de leur dire ce que nous pensons aujourd'hui de cette affaire de Larrath. Nous tenons, pour bien leur expliquer la situation, à leur mettre sous les yeux ce que nous disions il y a un an et demi, au moment de la grande hausse de cette affaire :

« Voici les mines de Larrath. Il y a là une excellente affaire, fondée par un maître homme, c'est le cas de le dire, M. Maître. Il a là un gisement sur la côte d'Algérie, à 6 kilomètres de la mer. Il s'installe, il travaille, il reconnaît un bel amas et forme une société au capital de 2 millions de francs. Bien ! Jusque-là, c'est parfait. Poursuivant son objectif, il ne dépense pas tout à fait un million et garde l'autre pour lui, c'est parfait encore, rien de plus naturel.

En effet, il construit un chemin de fer de 6 kilomètres du gisement à la mer, puis comme il faut embarquer sur des steamers au lieu des petits chalands usités, il fait aménager un port pour charger les navires de trois à quatre mille tonnes avec mise à bord mécanique. Bref, tous les perfectionnements possibles sont apportés à l'œuvre bien conçue.

Enfin, il fait des travaux de mines naturellement (mais pas tout à fait assez, à mon avis) et l'affaire se met à marcher dans des conditions excellentes.

Alors on dit du bien partout de l'affaire. On félicite le metteur en œuvre, très travailleur et très persévérant et les navires commencent à partir de ce point privilégié de la côte algérienne.

C'est alors que les financiers entrent en scène. Une bonne affaire Larrath — une belle installation, une bonne direction, une production commençante. En avant. Et les notes dithyrambiques commencent avec les conversations volontairement enthousiastes. — Avez-vous vu Larrath ? À qui les Larrath ?

Et l'on part du pair et l'on monte à 200 fr.

Puis un télégramme arrive. Premier navire de 2.000 tonnes parti aujourd'hui, 250 francs. Les expéditions continuent, 300 francs.

On parle d'un gros marché passé avec l'acheteur bien connu M. Monin, 350 francs.

Les usines ont traité du Larrath, les fontes sont de la meilleure qualité, 400 francs. Le temps est beau, 450 francs, et ainsi de suite.

Actuellement, l'action Larrath est à 500 francs et l'on n'a encore pas achevé le premier exercice ; on ne sait pas si ce beau premier mouvement se maintiendra, si un raz de marée ne viendra pas raser le port, si une faille n'apparaîtra pas dans le gîte comme un coup de sabre. Nous plaçons du titre. Écouillons du papier. En avant ! En avant ! »

« Comment veut-on que, de cette façon, il n'y ait pas des déconvenues certaines ? Larrath n'est pas plus que toute autre mine, à l'abri d'un accident, d'une restriction de l'exploitation. Je viens de l'indiquer, je trouve que le gisement n'est pas suffisamment étudié. En étant optimiste, on peut avoir là 800.000 à 1.000.000 de tonnes ; pour rémunérer avec cela un capital initial de 2 millions, rien de plus facile, mais si l'on fait

une hausse de 500 %, comment va-t-on pouvoir rémunérer un capital de 10.000.000 avec à peine un million de tonnes à extraire ?

On va donc à une crise certaine, dans un avenir plus ou moins éloigné. Alors tous ceux qui ont acheté à 500 francs seront refaits et crieront comme des échaudés.

Mais, qu'importe aux financiers ! Il y aurait bien remède à l'affaire, ce serait que les fondateurs gardassent leurs titres, mais il ne faut plus demander à notre temps de l'héroïsme et de la vertu désintéressée. L'occasion est trop tentante, les fondateurs succomberont et l'épargne paiera la plus-value demandée.

On le voit, c'est le commencement des aventures avec une affaire qui avait tout ce qu'il fallait pour ne donner que du contentement. »

*
* *

Tel était notre avis en 1909. Les aventures sont arrivées et les choses se sont passées exactement comme nous l'avions esquissé.

Les financiers ont fait monter l'action Larrath à 750 ou 780 francs.

Je connais d'intelligents gogos qui ne peuvent encore digérer cette amère pilule, gardant une rancune féroce à tous les metteurs en scène de cette affaire. Ceux-ci ont rempli leur funeste rôle et se tiennent coi.

Mais le coup de sabre dont nous parlions en 1909, c'est-à-dire l'événement inopiné amenant le déclenchement de la hausse superficielle, s'est présenté sous la forme d'une phrase écrite par un ingénieur des mines autorisé : « Le minerai de Larrath devient margneux », c'est-à-dire, la continuité du gîte est douteuse, la richesse doit diminuer.

Cette mauvaise nouvelle avait suivi la disparition du metteur en œuvre de l'affaire, M. Maître, de sorte que voilà une mine abandonnée par son créateur, fortement, dépréciée par les appréciations d'un technicien officiel et majorée d'une façon excessive.

C'en est assez pour provoquer-la chute en bloc de tout l'édifice. C'est ce qui a lieu. Arrive ensuite l'assemblée générale, le compte rendu du premier exercice ! Il n'y a plus moyen d'équivoquer. Le bénéfice de cette affaire, partie de 2 millions de capital initial pour arriver à 14 millions, ressort à un peu plus de 200.000 francs environ.

Tableau !

Alors les récriminations éclatent, M. T... [Thiéry], président du conseil, en voit de dures. Il est obligé d'avouer qu'en effet, le minerai a diminué de teneur, mais que cela tient à ce que le gisement s'est transformé en carbonate de fer, l'hématite superficielle ayant été exploitée.

L'opinion pessimiste du technicien semble donc confirmée par les faits.

Heureusement, si ce gisement a changé, c'est pour se transformer en carbonate de fer et par une simple vaccination, on peut rehausser la teneur et même dépasser un peu l'ancienne. Tout n'est donc pas perdu.

Tout à coup, M. Maître, retour du Japon, surgit au milieu de l'assemblée des actionnaires et (détail que l'on n'a pas connu) le prend de haut avec les directeurs et gérants de l'affaire, en son absence. Craie en main, au tableau, il établit avec une netteté déconcertante les véritables données de l'affaire, il indique ce qui aurait dû être fait, ce qui ne l'a pas été, les fautes commises et les ignorances inexcusables, les erreurs de l'ingénieur des mines dans ses appréciations géologiques.

Tout le monde est retourné.

*
* *

Disons encore la vérité sur Larrath.

Ce n'est pas une affaire perdue. Il y a encore du minerai et une mine à 6 kilomètres de la mer est toujours quelque chose d'intéressant quand elle existe, comme le passé le prouve.

M. Maître reviendra-t-il au pouvoir ? Toute la question est là.

F.L.

ÉCHOS
MINES DE FER DE LARRATH
(*Le Sémaphore algérien*, 24 janvier 1912)

L'action tombe à 90 après en avoir coté 670. C'est la justification de la campagne que nous avons conseillé à nos lecteurs et à ceux que nous ont demandé des renseignements privés, de s'abstenir.

MINES DE FER DE LARRATH
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 18 avril 1912)

Les actionnaires de la Société des Mines de fer de Larrath se sont réunis hier en assemblée générale ordinaire.

Les comptes de l'exercice 1911, qui leur ont été soumis, se soldent par un bénéfice de 180.553 55, contre 162.396 10 en 1910.

Après déduction de la participation du directeur (1.805 55), le solde du bénéfice de l'exercice écoulé, soit 178.718 fr., a été porté, comme l'an dernier, en amortissement du Compte de Premier Etablissement qui se trouvera ainsi ramené à 757.040 95.

Durant cet exercice, le conseil a continué la réalisation du programme envisagé dès le milieu de 1910, afin de préparer l'exploitation des carbonates.

Pendant l'année 1911, un premier four de calcination des carbonates a été mis en marche. Depuis le mois de février, un second four a été allumé. Les prévisions du conseil portent sur la construction de 5 fours. Les fondations du troisième sont commencées. Les travaux de recherches entrepris sur la région de Tala-Haddouch ont révélé l'existence d'un gîte assez important qui entrera en exploitation aussitôt sa préparation terminée.

En 1911, il a été exporté et vendu, comme il ressort des comptes. 41.224 tonnes d'hématite, dont la teneur moyenne est restée la même que l'an dernier, soit 56 % environ.

Il a été aménagé de nouveaux dépôts, tant pour le carbonate cru que pour le carbonate calciné, à la mer et à la mine.

Un plan incliné ascendant a été construit pour remonter le minerai calciné des fours dans les dépôts, et une machine à vapeur installée pour la manœuvre de ce plan incliné à la station de départ du câble.

Le percement des travers-bancs se poursuit normalement.

La situation financière de la société est toujours peu brillante, aussi le conseil devait-il demander à l'assemblée d'hier, délibérant à titre extraordinaire, l'autorisation d'augmenter le capital social, actuellement de 1.900.000 fr. ; mais l'assemblée extraordinaire n'a pas eu lieu.

MM. Cottreau, Biver, Château et Louis Morisson, administrateurs, ont donné leur démission. La nomination de M. Pierre Morisson ⁷ comme membre du conseil d'administration a été ratifiée par l'assemblée.

Mines de fer de Larrath

Assemblés ordinaire du 17 avril 1912
(*L'Europe financière*, 30 avril 1912)

Cette entreprise, qui restera dans les annales financières de ces dernières années comme l'une des tentatives les plus scandaleuses imaginées pour tromper la bonne foi du public, continue à se montrer ce qu'elle a toujours été intrinsèquement : une affaire quelconque incapable encore de rémunérer les capitaux qui y furent engagés.

L'assemblée annuelle s'est tenue hier 17 avril. Nous comprenons fort bien la sévérité des actionnaires à l'égard du conseil, et, par suite, nous nous expliquons la prudence du président qui a tenu, comme tous les ans, à tenir son assemblée à huis clos. Il y a des lessives malodorantes qu'il vaut mieux tenir en des buanderies secrètes.

L'assemblée d'hier était caractérisée par la démission de quatre administrateurs :

M. Cottreau démissionnaire le lendemain du jour où l'assemblée lui avait confié un mandat d'administrateur,

M. Biver,

M. Château,

M. Louis Morisson.

Ces départs successifs sont éloquents par eux-mêmes.

*
* . *

Un autre fait qui n'a pas moins d'éloquence est l'examen du bilan au 31 décembre 1911 : les espèces en banque et en caisse s'élevaient à la somme de 3.936 fr. Par contre, il était dû en compte courant 294.362 francs, dont 199.554 francs aux banquiers et 80.000 francs environ en factures à payer.

C'est dire assez que la société était acculée à une extrémité difficile et pouvait du jour au lendemain avoir le « cou tordu », comme on dit familièrement. Il est vrai qu'elle disposait d'un stock de minerai évalué au bilan 364.000 francs. Encore les commissaires des comptes nous affirment-ils que cette évaluation est faite, non au prix coûtant, mais au prix de vente moyen de l'année écoulée.

Depuis le 31 décembre jusqu'à maintenant. elle a sans doute obtenu de nouvelles avances de son banquier. Mais la situation est tellement tendue qu'une augmentation de capital a été demandée à l'assemblée.

Ces faits, pris en eux-mêmes, sont malheureusement trop communs aux exploitations minières insuffisamment conçues pour qu'ils revêtent en eux-mêmes un caractère exceptionnel et réclament de la part des actionnaires une sévérité particulière.

Mais ce qui reste inexcusable, ce qui l'apparaît de moins en moins, à mesure que les années s'écoulent, c'est la supercherie qui, en 1910, a poussé l'action de 100 francs jusqu'au cours de 795 francs, avec la muette complicité du conseil. Il est presque inouï de voir cette monstrueuse plus-value de 690 % appliquée à une affaire improductive et mal conçue comme est celle-ci. Sans même chercher si loin, il est aujourd'hui évident

⁷ Pierre Morisson (1885-1940) : fils de Louis. [Banquier à Paris.](#)

que le cours d'introduction en Bourse, avec majoration de plus de 50 %, était une supercherie.

Nous constatons ces faits mélancoliquement et en passant, comme nous avons déjà eu occasion de le faire, notamment au moment de l'assemblée de 1911. Encore l'an dernier étions-nous beaucoup trop optimistes. Nous basant sur la vente des trois premiers mois de 1911, soit 18.000 tonnes, nous admettions comme possible une vente de 100.000 tonnes de minerai par an. La totalité des chargements pour 1911 s'est élevée à 42.489 tonnes. Quant au dividende possible, que nous envisagions comme pouvant exister un jour, sans jamais légitimer les cours fabuleux qui furent cotés, on voit clairement combien il serait présomptueux de l'escompter aujourd'hui.

Dans ces conditions, qui souscrira à l'augmentation de capital demandée ? Ce ne sont vraisemblablement pas les actionnaires, ballottés de déceptions en déceptions. La part de risque demeure trop grande, avant que la Société soit établie sur une assiette solide et le nom de Larrath reste attaché de trop près aux scandaleuses tractations dont il fut l'occasion.

Voici les comptes et le rapport du conseil d'administration qui furent présentés à l'assemblée d'hier. Les premiers sont trop mauvais et le second trop optimiste pour être présentés l'un sans l'autre. Ils se font contrepartie.

RAPPORT DES COMMISSAIRES DES COMPTES

Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous rendre compte du mandat que vous avez bien voulu vous confier dans votre assemblée du 6 avril 1911.

L'examen -auquel nous avons procédé des écritures qui constituent la comptabilité de votre Compagnie, nous a permis de constater leur concordance avec le bilan et le compte de Profits et Pertes, présentés par le conseil à votre approbation. Nous allons reprendre chacun des postes de ces deux documents et vous présenter les observations qu'ils nous paraissent devoir comporter.

BILAN

ACTIF

Apports 1.000.000 00

Vous savez qu'il s'agit des apports dont l'importance a été reconnue et fixée lors de la constitution de votre Compagnie.

Frais de premier établissement 935.788 95

Ce poste comprend les frais de constitution, les dépenses d'installation de la mine proprement dite, tels que travaux préparatoires, outillage, constructions, ameublements, matériel, outillage, etc., les dépenses d'installation du transport aérien et accessoires, les dépenses de l'installation servant à l'embarquement et enfin celles de l'aménagement général et divers.

Sauf les frais de constitution, toutes ces dépenses représentent une valeur active dont l'amortissement doit être plus ou moins rapide selon que les objets qui en sont la contre-partie, serviront à l'exploitation pendant une durée inférieure ou dépenses égale à celles de la mine.

Lesdites dépenses se continueront surtout dans les premières années à raison du développement de l'exploitation ou des additions ou modifications qu'elle rend nécessaires. C'est ainsi que pendant l'exercice 1911, il a été dépensé à la mine, de ce chef, une somme de 215.644 fr. 15, laquelle comprend notamment : le prix des installations nouvelles nécessitées par la calcination du carbonate de fer, c'est-à-dire des

fours, plans inclinés et de la force motrice des installations nouvelles et importantes, faites au rivage pour le dépôt du carbonate et son chargement mécanique, lesdites installations semblables à celles déjà établies pour l'hématite, etc.

Le poste Frais de premier établissement s'élevait, au bilan du 31 décembre 1910 à 1.055.629 10

Si on ajoute ceux exposés en 1911, dont nous venons de parler, soit 245.614 75

On a un total de 1.301.273 85

en amortissement duquel il a été déjà passé dans les écritures, conformément au vote que vous avez émis le 6 avril 1911, savoir :

Bénéfices reportés de l'exercice 1909 : 204.171 15

Bénéfices de l'exercice 1910 : 162.396 40

Ensemble : 366.567 55

Moins participation du directeur de la mine, d'après son contrat : 1.082 65

Restait 365.484 00

De telle façon que les frais de premier établissement se sont trouvés ramenés, au 31 décembre 1911, au chiffre figurant au bilan qui vous est soumis, soit 935.788 95

Si vous acceptez la proposition que vous fait votre conseil, de consacrer encore en amortissement du poste le montant des bénéfices de l'exercice 1911, s'élevant à : 180.553 55

Moins la participation du directeur : 1.805 55

Reste 178.748 »

Il n'y aura plus à ce poste que 757.040 95

c'est-à-dire que la valeur active à l'entrée de l'exercice en cours de tout ce qui, en dehors des apports, a dû être dépensé pour les causes indiquées plus haut, ne se trouvera plus représenté dans les écritures que pour cette somme de 757.040 fr. 95, après un amortissement général ne s'élevant pas à moins de 544.232 fr. 90

en trois ans.

Dépôt de garantie 35.387 35 !

Il s'agit des loyers d'avance s'élevant à : 1.640 00

et des avances faites pour les taxes de transmission des actions et l'impôt sur le revenu : 33.747 35

Somme égale : 35.387 35

Disponibilités en banques et en caisses 3.936 05

Ce poste s'explique de lui-même et ne comporte pas d'explication particulière.

Minerais 361.326 80

Il s'agit de la valeur du stock de minerais existant à la mine au 31 décembre 1911.

Cette valeur a été calculée en prenant pour base le prix moyen de vente de la tonne en 1911 et en déduisant de ce prix les charges grevant telles que : la redevance statutaire, le courtage, les frais de transports jusqu'au rivage, ceux d'embarquement et, en outre, ceux de calcination pour le carbonate cru.

En sorte que la valeur de la tonne d'hématite s'est trouvée réduite en montagne alors qu'elle est plus élevée pour celle en dépôt, au rivage, et que la tonne de carbonate avant la calcination en montagne ou sur le carreau de la mine n'est pas la même en ces deux endroits et est aussi moindre que celle au rivage après calcination.

Cette manière de faire est pour éviter toute majoration dans la valeur du stock, sauf celle qui pourrait résulter de ce que le prix de vente moyen ayant été pris pour base du calcul, il a été ainsi fait état avant livraison effective à l'acheteur du bénéfice obtenu sur le prix de revient.

Cela est exact, mais il n'en est pas moins vrai que la livraison du stock étant convenue et le prix fixé par un contrat ferme pour plusieurs années, on peut dire que la valeur indiquée est certaine et qu'une moins-value n'est pas à envisager.

Approvisionnements divers 11 253 80

C'est le montant, d'après l'inventaire des approvisionnements divers existant en magasin à la mine au 31 décembre 1911.

Débiteurs divers 18.093 15

Ce poste comprend les deux sommes suivantes dues à la Compagnie :

1° Celle de 17.351 fr. 15. dont la Compagnie demande la restitution à M. Pierre Maître, et touchée par lui, en trop, après son départ en avril 1910, lors du règlement par la Compagnie, des 12 000 tonnes de minerai hématite dont il s'était réservé la propriété aux termes de l'article 6 des statuts. Ce règlement ayant porté sur 13.185 tonnes au lieu de 12.000, la Compagnie lui a réclamé 17.351 fr. 75 représentant la valeur de l'excédent. M. Pierre Maître a prétendu que les 13.184 tonnes ne représentaient, en réalité, que 12.000 tonnes de minerai à l'état sec auxquelles il avait droit.

La Compagnie l'a fait assigner devant le tribunal de commerce de la Seine et M. Pierre Maître a été condamné à la restitution des 17.351 francs 15, par jugement motivé qu'il a laissé rendre par défaut, et auquel il a, depuis, formé opposition.

L'instance est encore pendante, et votre conseil attend avec confiance la décision du tribunal.

2° La somme de 742 francs, représente celle payée par la mine en l'acquit des compagnies d'assurances avec lesquelles votre Société est en compte et règle trimestriellement.

Frais et factures à recevoir 6.130 70

Il s'agit notamment d'acomptes payés aux ouvriers. à retenir sur la paye de janvier 1912, et de diverses petites créances à encaisser après la clôture de l'exercice.

PASSIF

Capital 1.900.000 00

Créditeurs divers 214.556 50

La plus grosse somme comprise dans ce poste représente le solde créditeur au 31 décembre 1911 du compte courant de la Compagnie chez son banquier, soit 199.554 fr. 35. Viennent ensuite les courtages de vente dus pour 12.271 francs 30 ; le surplus, très peu important, ne mérite aucune mention spéciale.

Frais et factures à payer 79.806 15

Ce dernier poste du passif représente les sommes restant dues par la Compagnie au 31 décembre 1911 et dont la répartition concerne les Frais généraux, les Redevances, l'Exploitation proprement dite ou les Frais de premier établissement.

COMPTE DE PROFITS ET PERTES

AVOIR

Minerais 218.721 35

Ce sont, les bénéfices réalisés sur les ventes de minerais pendant l'exercice.

Ils se trouvent constatés dans les écritures de la façon suivante :

Stock existant au 31 décembre 1911 364.326 20

Ventes pendant l'exercice 732.293 60

Ensemble 1.096.619 80

Dont à déduire :

Stock qui existait au 31 décembre 1910 : 307.220 50

Dépenses d'exploitation : 528.778 35

Redevances statutaires : 41.899 60

Ensemble : 877.898 45

Reste à porter au crédit du compte de Profits et Pertes.

Bénéfices 218.721 35

Locations 15.585 20

Ce sont les loyers touchés par la Compagnie pendant l'exercice à raison des locations consenties par elle au personnel.

DOIT

Frais généraux 50.540 10

Intérêts et agios 3.212 90

Le premier chiffre comprend, outre les frais généraux ordinaires, les courtages de vente pour une somme de 10.997,95.

Le deuxième représente l'intérêt payé à raison des avances consenties en compte courant.

Le solde créditeur du compte de Profits et Pertes s'élève, pour l'exercice, à 180.553 fr. 55, dont il vous appartient de décider l'emploi après la participation de 1.805 fr. 55 consentie au directeur.

Notre avis est, après les observations qui précèdent, que les comptes de l'exercice dont vous avez le résumé exact au bilan et au compte de Profits et Pertes, peuvent être approuvés par vous.

Paris, le 22 mars 1912.

Signé : J. ALORGE, JEUNEHOMME.

BILAN AU 31 DECEMBRE 1912

ACTIF	
Apports	1.000.000 00
Frais de premier établissement	935.788 95
Loyer d'avance et divers	1.640 00
Avances de taxes de transmission des titres et impôt sur revenu	33.747 35
Espèces en banques et en caisses	3.936 05
Minerais	364.326 20
Approvisionnements divers	11.253 80
Comptes courants débiteurs	24.223 85
Total	<u>2.374.916 20</u>
PASSIF	
Capital	1.900.000 00
Comptes courants créditeurs	294.362 65
Total	2.374.916 20
Résultat de l'exercice	180.553 55
Total	<u>2.374.916 20</u>

PROFITS ET PERTES

DÉBIT	
Dépenses d'exploitation	570.677 95
Courtages de ventes	10.997 95
Frais généraux siège social	42.755 05
Bénéfices exercice	80.553 55
Total	<u>804.984 50</u>
CRÉDIT	
Vente de minerais et produits accessoires	732.293 60
Augmentation des stocks de minerais	57.105 70
Locations	15.585 20
Total	<u>804.984 50</u>

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Messieurs,

Conformément à l'article 32 des statuts, le conseil vous a convoqués en assemblée générale ordinaire pour vous présenter le rapport du conseil d'administration sur le troisième exercice écoulé, et soumettre à votre approbation les comptes et le bilan arrêtés au 31 décembre 1911.

Durant cet exercice, le conseil a continué la réalisation du programme envisagé dès le milieu de 1910, afin de préparer l'exploitation des carbonates.

Pendant l'année 1911, un premier four de calcination des carbonates a été mis en marche.

Depuis le mois de février un second four a été allumé. Nos prévisions portent sur la construction de 5 fours. Les fondations du troisième sont commencées.

Les travaux des autres fours, ainsi que tous ceux que nécessite l'aménagement de vos mines, suivront dans la mesure des disponibilités de la Compagnie et c'est à l'effet de réaliser le plus rapidement possible ce programme que le conseil a cru devoir vous convoquer en assemblée générale extraordinaire.

Grâce au concours financier qu'un de vos administrateurs a donné à la compagnie, certaines difficultés ont été résolues, mais le conseil ne doit pas vous laisser ignorer que c'est là une situation qu'il importe de régulariser au plus tôt.

L'augmentation du capital, dont nous aurons à vous parler au cours de l'assemblée extraordinaire, a précisément pour but de donner à notre trésorerie les facilités nécessaires pour aider au développement de votre Compagnie.

Votre conseil s'est attaché à réduire le plus possible les dépenses, et, d'autre part, grâce à une modification des contrats en cours, nous avons pu obtenir une augmentation du prix de vente des minerais.

Le conseil s'est, en outre, efforcé d'apporter dans sa gestion toute la prudence que commandaient les circonstances, et toute la méthode nécessaire pour mener à bien le plan qu'il s'est tracé.

Organisation générale

Par suite du départ de notre directeur, M. Bargy, qui, à l'expiration de son contrat, a demandé au conseil de se retirer, sa santé étant très ébranlée par l'effort constant qu'il a dû fournir durant ces deux années, le conseil a décidé d'adjoindre à M. Tardieu, notre ingénieur en chef chargé de la partie technique et de l'exploitation, M. Charles Aubertin, secrétaire général, pour la direction de toute la partie administrative.

M. Charles Aubertin, qui fait partie de la Compagnie depuis sa création, a séjourné fréquemment sur la mine et en connaît pratiquement toute son organisation et son fonctionnement.

Gisements miniers

En dehors de l'hématite, la préparation méthodique des carbonates se poursuit, suivant le plan arrêté par notre ingénieur en chef, à la suite des études et des travaux qui ont été faits sur nos gisements.

Les travaux de recherches que nous avons entrepris sur la région de Tala-Haddouch, nous ont révélé l'existence d'un gîte assez important qui entrent en exploitation aussitôt sa préparation terminée.

Les recherches que nous poursuivons également sur divers points nous donnent aussi les plus intéressantes promesses.

Fours

La qualité de nos calcinés est satisfaisante.

Les menus de carbonates provenant des travaux de préparation qu'il nous faut calciner quant à présent, ne permettent pas aux fours de donner actuellement leur plein rendement. Cette situation se modifiera dès que nous serons en exploitation normale.

Hématite

Nous avons exporté et vendu cette année, comme il ressort des comptes, 41.224 tonnes d'hématite, dont la teneur moyenne est restée la même que l'an dernier, soit 56 % environ.

Bâtiments et maisons — Service sanitaire

Les bâtiments n'ont pas eu besoin d'autres réparations que celles d'entretien courant.

Le médecin, installé au cours de l'année 1911, rend de bons services et l'état sanitaire de la population existant actuellement sur nos mines est excellent.

L'école a été ouverte ces jours derniers.

Exploitation

Au cours de l'année un, nous avons aménagé de nouveaux dépôts, tant pour le carbonate cru que pour le carbonate calciné, à la mer et à la mine.

Un pian incliné ascendant a été construit pour remonter le minerai calciné des fours dans les dépôts, et une machine à vapeur installée pour la manœuvre de ce pian incliné à la station de départ du câble.

Le percement des travers-bancs se poursuit normalement.

Câble

Ni les pylônes, ni leurs maçonneries, ni aucune partie de nos installations mécaniques, n'a été la cause de difficultés.

Installations d'embarquement

Les appareils nouvellement montés pour le chargement des calcinés fonctionnent à notre entière satisfaction.

Chargements

Durant l'exercice 1911, il a été chargé 13 navires emportant 12.489 tonnes, tant hématite que de carbonate calciné.

Il nous semble intéressant de vous confirmer que nos installations d'embarquement, comme nous vous le disions l'an dernier déjà, ne laissent place à aucune critique en ce qui concerne la facilité et la sécurité de la manœuvre des navires.

À ce jour et depuis le premier embarquement, 40 bateaux, jaugeant de 1.200 à 5.200 tonnes, se sont présentés sous le chargeur, et certains d'entre eux pour la seconde fois, ce qui tend à prouver que les armateurs sont satisfaits des installations que les capitaines trouvent à Port-Larrath.

Main-d'œuvre

Le recrutement de la main-d'œuvre s'opère dans des conditions satisfaisantes. Nous continuons à employer concurremment des Espagnols, des Marocains et des Arabes.

Conclusions

Pour résumer la situation que nous venons d'avoir l'honneur de vous exposer, il nous semble que vous pouvez trouver dans les chiffres qui vous seront soumis tout à l'heure par les commissaires des comptes, l'indice du développement de votre Compagnie.

Cependant, les progrès constants de la Compagnie se trouvent gênés à l'heure actuelle par le manque de disponibilités suffisantes pour donner à votre société tout l'essor dont elle est susceptible.

Nos gisements s'étendent chaque jour davantage, au fur et à mesure que nous poussons nos reconnaissances sur les différents points de notre territoire.

Nous portons également à votre connaissance une demande de concession que nous avons déposée pour un territoire limitrophe de nos concessions actuelles, sur lequel semblent se continuer nos principaux filons.

Toutes ces découvertes nouvelles ainsi que l'organisation complexe des carbonates nécessitent forcément de nouvelles dépenses pour leur mise en exploitation, et il nous faut prévoir, dès maintenant, le moment où, malgré une gestion que le conseil cherche à rendre le plus économique possible, une augmentation de capital devient nécessaire.

Cette augmentation de capital se trouve être pleinement justifiée, tant par les chiffres donnés par les rapports des commissaires des comptes, que par le bilan et par les rapports de notre ingénieur en chef et ce sont les autorisations nécessaires pour réaliser cette augmentation de capital que nous nous proposons de vous demander dans l'assemblée générale extraordinaire.

Vous voudrez bien remarquer que les bénéfices réalisés depuis trois ans- sont venus dégrever régulièrement notre compte de travaux et d'installations générales-, pour lequel nous avons dépensé à ce jour 1.301.273 fr. 85.

Nous aurons donc amorti ce compte dans les proportions les plus larges si vous acceptez la proposition que nous vous faisons de porter au compte d'amortissement des frais de premier établissement les bénéfices réalisés au cours du présent exercice.

Conseil d'administration

Durant le cours de cet exercice plusieurs démissions d'administrateurs se sont produites.

Il est certain qu'en l'état actuel des choses, les administrateurs sont amenés à faire à la Compagnie bénévolement, l'abandon de leur temps et de leur peine.

D'autre part, certaines convenances personnelles ont amené M. Cottreau à démissionner le lendemain même du jour où l'assemblée lui avait confié un mandat d'administrateur.

M. Biver, trop occupé par la direction des Mines de la Lucette, ne pouvait nous donner tout le concours qu'il était, désireux de nous apporter. C

M. Château s'est également retiré de notre société, ainsi que M. Louis Morisson, ce dernier par raison de santé.

Nous espérons que vous voudrez bien ratifier le choix que nous avons fait comme administrateur de votre Compagnie, de M. Pierre Morisson, notre très actif collaborateur depuis deux ans.

MM. Louis Thiéry et Louis Morisson que vous aviez, par les délibérations de la deuxième assemblée constitutive du 9 juillet 1908 et des précédentes assemblées générales, autorisés à faire avec votre Compagnie toutes les opérations, marchés ou entreprises que le conseil déciderait, ont fait usage de ladite autorisation. Il s'est agi d'opérations d'ordre courant, commerciales et de banque.

Nous vous demandons d'approuver ces opérations, de renouveler à M. Louis Thiéry, administrateur, toutes autorisations analogues pour l'exercice 1912.

Commissaires des comptes

MM. Alorge et Victor Jeunehomme ont été commis aux fins d'examiner les comptes et le bilan de l'année 1911.

Nous vous demandons de nommer à nouveau ces messieurs.

Le conseil d'administration.

MINES DE FER DE LARRATH

Assemblée générale extraordinaire du 14 mai 1912
(*L'Information financière, économique et politique*, 18 mai 1912)

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Messieurs,

Le quorum légal n'ayant pas pu être atteint le 17 avril dernier, lors de la première convocation que nous vous avons adressée pour réunir l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, nous nous sommes trouvé dans l'obligation de vous convoquer à nouveau pour aujourd'hui.

Ainsi que nous vous l'avons exposé dans notre rapport à l'assemblée générale ordinaire du 7 avril dernier, une augmentation du capital de notre Compagnie est devenue nécessaire.

Cette augmentation se trouve dès à présent justifiée à concurrence de 600.000 francs par les travaux dont M. Tardieu, notre ingénieur en chef, a fourni l'état et qui seront à exécuter dans un délai de deux à trois ans, tant à Larrath même qu'aux Beni-Ouarchen, la nouvelle concession dont nous avons déposé la demande.

Nous aurions voulu que notre ingénieur en chef assistât à cette réunion ; malheureusement, il en a été empêché à la dernière minute, sa présence se trouvant particulièrement nécessaire sur nos mines en ce moment où nous procédons à la mise au point définitive des services réorganisés.

Nous avons cependant des documents suffisants pour pouvoir vous éclairer et vous permettre de prendre les résolutions qui vous seront proposées en pleine connaissance de cause.

L'augmentation du capital permettra, en outre, la constitution d'un fonds de roulement alimenté par le stock de minerais et le produit des ventes sur lequel, à défaut

de ressources, nous avons dû, précédemment, faire les prélèvements nécessaires aux paiements des dépenses engagées pour le développement de l'exploitation.

En même temps, elle rendra libre, dans une certaine mesure, les bénéfices dont l'importance a été, conformément à vos votes, consacrée jusqu'ici à l'amortissement des frais de premier établissement.

Nous avons pensé aussi, d'accord avec plusieurs actionnaires qui ont pris l'initiative de nous exprimer sur ce point leur opinion, que nous devons profiter de votre réunion pour vous demander de suite de voter une augmentation totale de 1.100.000 francs, dont 600.000 francs actuellement, et 500.000 francs lorsque votre conseil le jugera nécessaire ; ce qui portera éventuellement votre capital à 3 millions de francs, chiffre en rapport avec l'importance que doit prendre votre affaire et relativement peu élevé en pareille matière si vous considérez que le capital émis aura droit à tous les bénéfices puisqu'il n'existe pas de parts de fondateur, ni d'obligations.

L'émission éventuelle de la seconde partie de l'augmentation du capital, soit 500.000 francs, lorsque la mine sera mise au point et que l'exploitation aura reçu tout son développement, mettrait la Compagnie complètement à l'aise et lui donnerait la possibilité, par exemple, d'entreprendre la vente directe des minerais, de leur transport et d'encaisser les bénéfices réalisés à l'heure actuelle par les intermédiaires, comme aussi de passer avec les usines des contrats de livraisons payables à terme au lieu du comptant que la Compagnie est obligée aujourd'hui de stipuler, etc.

Enfin, nous avons voulu aussi profiter de votre présence pour vous demander de modifier les articles 32, 33 et 40 des statuts, dans les termes qui s'expliquent d'eux-mêmes et que vous trouverez ci-après exprimés.

Dans cet ordre d'idées, nous avons l'honneur, Messieurs, de soumettre à votre approbation les deux résolutions suivantes :

1. L'assemblée décide que le capital de la Compagnie des mines de fer de Larrath sera porté à 3.000.000 de francs par une augmentation de 1 million 100 000 francs au moyen de l'émission, à laquelle le conseil d'administration est autorisé à procéder en deux fois, de 11.000 actions nouvelles de 100 francs chacune, à souscrire au pair, savoir :

6.000 actions dès à présent, au pair ; et 5.000 actions lorsque le conseil le jugera utile, au pair, ou avec telle prime qu'il avisera, à porter à une réserve spéciale.

Toutes les dites actions soumises aux conditions exprimées dans les articles 9 et suivants des statuts.

Les actionnaires auront, pour la souscription des dites actions, un droit de préférence dans la proportion des actions possédées par eux.

L'article 7 des statuts portera, après la première émission, que le fonds social est porté à 2.500.000 francs divisé en 25.000 actions de 100 francs chacune. et après la deuxième émission, s'il y a lieu, à 3.000.000 de francs, divisé en 30.000 actions de 100 francs chacune.

2 Les articles 32, 33 et 40 des statuts sont modifiés ainsi qu'il suit :

Article 32. — Au troisième alinéa qui porte : « Les convocations aux assemblées générales ordinaires ou extraordinaires sont faites vingt jours au moins à l'avance... etc... », les deux mots : « ou extraordinaires », qui n'ont à cet endroit aucune raison d'être, sont supprimés.

Article 33. — Les deux premiers alinéas de cet article restent sans changement.

Le surplus de cet article sera ainsi libellé :

« Les actions au porteur, pour donner droit d'assister ou de se faire représenter à l'assemblée générale, doivent être déposées, cinq jours au moins avant la réunion, au siège social ou dans les caisses désignées par le conseil d'administration.

Il est remis aux déposants une carte d'admission nominative.

Les actions nominatives n'ont pas à être déposées, leurs titulaires inscrits sur les registres de la Société au moins cinq jours avant la réunion ont le droit d'assister ou de se faire représenter à l'assemblée.

L'actionnaire qui n'aura pas effectué les versements appelés au plus tard avant le cinquième jour précédant l'assemblée générale, n'aura pas le droit d'assister à ladite assemblée.

Nul ne peut se faire représenter à l'assemblée générale que par un actionnaire ayant le droit d'y assister.

La forme des pouvoirs et les délais pour les produits sont déterminés par le conseil d'administration. »

Article 40. — Le dernier alinéa de cet article sera libellé ainsi :

« Dans ce cas spécial, chaque actionnaire aura autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. »

Mines de fer de Larrath
(*Les Annales coloniales*, 21 mai 1912)

Réunis le 14 mai en assemblée extraordinaire sous la présidence de M. [Jules] Léon, les actionnaires de cette société ont décidé de porter le capital social de 1 million 900.000 francs à 3.000.000 par l'émission de 11.000 actions de 100 francs. En conséquence, 6.000 actions sont à souscrire dès à présent, au pair, et les 5.000 autres lorsque le conseil le jugera utile.

Les actionnaires auront un droit de préférence dans la proportion des actions possédées par eux.

Compagnie des mines de fer de Larrath
Augmentation du capital.
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 26 septembre 1912)

Le capital a été porté de 1.900.000 fr. à 3 millions de francs par l'émission de 11.000 actions nouvelles de 100 fr. chacune.

Cie des mines de fer de Larrath (Algérie)
(*Annuaire des valeurs inscrites à la cote du Syndicat des banquiers en valeurs au comptant près la Bourse de Paris*, 1913, p. 516-518)

L. Thiéry, J. Léon, Pierre Morisson.
Comm. : J. Alorge, V. Jeunehomme.

NÉCROLOGIE

[Léon Teisserenc de Bort, administrateur des Mines de Larrath]
(*Le Journal des débats*, 19 janvier 1913)

Les obsèques de M. Léon-Philippe Teisserenc de Bort, membre de l'Institut, chevalier de la Légion d'honneur, décédé à Cannes, avaient lieu à dix heures, ce matin, en l'église Notre-Dame-d'Auteuil.

Les honneurs militaires étaient rendus par une délégation d'officiers de la place de Paris. La croix de la Légion d'honneur était épinglée sur un coussin porté derrière le cercueil par un maître de cérémonie. Le costume, le chapeau et l'épée d'académicien étaient placés sur le cercueil. [...]

Tunisie [*sic* : Algérie]
Mine de fer de Djebel-Gouraïa
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 5 mai 1913)

On annonce la vente de la mine de fer Djebel-Gouraïa à 10 km. de Bizerte [*sic* : *confusion avec homonyme algérien*], à une grosse société ayant déjà des intérêts dans la région, moyennant une certaine somme au comptant et une redevance de 0 fr. 50 par tonne.

Compagnie des mines de fer de Larrath
(*L'Information financière, économique et politique*, 6 mai 1913)

Nous avons reçu la lettre suivante :

Monsieur le directeur,

Nous lisons dans votre numéro du lundi 28 avril 1912, deuxième page, première colonne, un article concernant l'assemblée générale de notre société, tenue le matin même, qui nous laisserait indifférents s'il ne contenait des affirmations purement gratuites, de nature à nuire aux intérêts de la Compagnie, dont nous avons le devoir de relever toute l'inexactitude.

C'est à l'unanimité que la nomination précédemment faite de M. Davicion, comme administrateur, a été ratifiée, et d'accord avec le conseil :

1° Que M. Wickersheimer, inspecteur général honoraire des mines, a été, par l'assemblée aussi, nommé administrateur ;

2° Qu'il a été décidé qu'un professeur de l'École des Mines, choisi par le conseil, serait envoyé sur place avec la mission de faire un rapport sur la mine et la concession nouvelle qui est demandée.

D'autre part, ce que l'examen du bilan au 31 décembre 1912 fait apparaître, c'est que la situation financière de la Société était la suivante à cette date :

Disponibilités :

Actionnaires (1/4 restant à verser sur l'augmentation du capital et que la Société a encaissé, le 31 janvier 1913)	149.975 00
Caisse et espèces en banque	100.504 15
Minerais disponibles	224.401 25
Ensemble	474.880 40
D'où un excédent de trésorerie s'élevant à	380.447 75

La trésorerie n'est donc pas à l'étroit, d'autant que la société n'a pas pour objet l'achat ou la vente de marchandises, mais simplement la réalisation, contre espèces, des minerais qu'elle extrait de sa mine.

Et encore faut-il remarquer que, dans les éligibilités, qui ne figurent au bilan que pour 94.432 fr. 65, se trouve une écriture d'ordre à raison du versement de 46.259 fr. 05 fait par l'acheteur du minerai sur un chargement qui était à sa disposition et dont il n'a pris livraison que quelques jours après la clôture de l'exercice, ainsi qu'il a été expliqué par les commissaires des comptes et que, pour le surplus, non seulement 48.173 fr. 60 représentant le seul débit réel de la Société, il s'agit des redevances statutaires dues sur le quatrième trimestre 1912, qui ne sont réglées qu'après le trimestre échu, et de quelques petites factures à payer.

Ce n'est pas dans ces circonstances que les actionnaires peuvent craindre que la Société soit acculée à une liquidation.

Comptant que vous voudrez bien insérer la présente réponse dans le plus prochain numéro de votre journal, à la place que votre article occupait.

Nous vous présentons nos salutations.

Le conseil d'administration de la
COMPAGNIE DES MINES DE FER DE LARRATH

Demandes en concession de mines
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 19 mai 1913)

Par une pétition en date du 27 décembre 1911, régularisée le 10 juin 1912, M. Léon (Jules), agissant au nom et pour le compte de la Société des mines de Larrath dont le siège social est à Paris, rue Joubert n° 23, en vertu des pouvoirs que lui a conférés le conseil d'administration de ladite société par sa délibération en date du 22 décembre 1911 sollicite une concession de mines de fer et de plomb sur le territoire de la commune mixte de Gouraya [ou Gouraïa], arrondissement et département d'Alger.

Mines de fer de Larrath
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 5 juin 1913)

Le gîte comprend principalement du carbonate. On a actuellement préparé et prêt à l'abattage 200.000 t. de minerai. Une installation électrique va actionner la soufflerie des fours, la perforation mécanique, la commande des plans inclinés. Il faudra augmenter les machines lorsque l'extension de concession, en instance, aura été définitivement obtenue, On a exporté 18.313 t. d'hématite et 7.100 de carbonate. MM. Davicion et Wickersheimer⁸ sont nommés administrateurs, M. Morisson s'est retiré. On décide d'envoyer sur place dans le courant du prochain trimestre un professeur de l'École des Mines de Paris pour faire un rapport sur la mine.

INGÉNIEURS
NOMINATIONS
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 27 octobre 1913)

⁸ Émile Wickersheimer (1849-1915) : X-Mines, inspecteur général des Mines honoraire, ancien administrateur des Chemins de fer de l'État (1890-1909), ancien député de l'Aude (1885-1889) et de l'Ariège (1893), administrateur de la Cie impériale des chemins de fer éthiopiens (1903), de la Société française des mines de Vaulry et Cieux (Haute-Vienne)(1911) et de Transports et manutentions automatiques (1912).

Jasson (Paris 1900), ingénieur au Kanguet, a été nommé directeur des Mines de Larrath par Villebourg (Algérie).

Annuaire Desfossés, 1914, p. 834 :

Mines de fer de Larrath :

Conseil : L. Thiéry, J. Léon, M. Davicion, Wickersheimer, R. de Muralt, adm.

L'industrie minière tunisienne en 1913
minerais de fer
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 30 mars 1914)

Actuellement trois gisements seulement sont en exploitation : le Djebel-Djérissa, le Djebel-Slata et le Gouarïa qui ont procédé respectivement aux installations mécaniques les plus modernes tant à la mine qu'aux quais d'embarquement

Notes industrielles et financières
Extraits des rapports aux assemblées générales
Mines de Larrath
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 18 mai 1914)

On souffre d'une pénurie de main-d'œuvre, contrecoup de la guerre de Tripolitaine et de la mise en valeur du Maroc, d'où un relèvement des salaires ; d'autre part, la crise générale qui sévit sur l'industrie mondiale a été la cause d'une baisse dans les prix des minerais de fer.

La direction des mines a été confiée à M. Jossou.

D'après la mission qui a été envoyée sur place, le gîte se présente de la façon suivante :

En surface, de l'hématite, dont la quantité diminue sensiblement ; au-dessous, du carbonate, qui est le véritable minerai de fer filonien formant la partie la plus importante de l'exploitation actuelle et de celles des années qui vont suivre. Enfin, à un dernier niveau, on a toute chance, de l'avis même de M. de Lannay, de trouver des pyrites. Dans certaines parties de la concession, des galeries offrent dès aujourd'hui un mélange de carbonate et de pyrite de fer ; ce dernier minerai finira sans doute par prédominer. Cette perspective n'est pas pour alarmer, la pyrite trouvée étant particulièrement minéralisée et vendable à un prix élevé.

Pour la concession en demande, l'Administration réclame la mise à jour d'un minimum de 200.000 tonnes avant de statuer sur l'octroi de la concession.

Les 4 fours sont construits et munis d'une soufflerie mécanique. La question de la compression des menus de carbonate est à l'étude.

On a exporté 17.619 tonnes d'hématite et 8.936 tonnes de carbonate calciné.

La ventilation des fours, l'installation à la mer de la station électrique pour le transport de force et la production d'air comprimé pour la perforation mécanique sont terminées.

Durant l'exercice 1913, il a été chargé 7 navires emportant 26.555 tonnes de minerai, tant hématite que carbonate calciné.

Au 31 décembre 1913, 51 navires se sont présentés sous le chargeur depuis le début des embarquements, sans le moindre accident.

Bénéfices bruts de l'année 57.556 francs.

Annuaire Desfossés, 1917, p. 758 :

Mines de fer de Larrath :

Conseil : L. Thiéry, J. Léon, M. Davicion, Hélix, J. Alorge, R. de Muralt, adm.

MINES DE LARRATH
(*Le Journal des finances*, 5 mai 1917)

L'exploitation étant suspendue depuis le début de la guerre, le conseil n'a pas de compte d'exploitation à soumettre aux actionnaires.

Mines de Larrath
(*Le Journal des finances*, 2 juin 1917)

L'assemblée du 20 mai, présidée par M. Thierry [*sic* : *Thiéry*], a approuvé les comptes de 1916. Il ressort du bilan que le passif consiste uniquement en un poste dit « Créanciers » montant à 42.311 fr. 35 et comprenant M. Thierry [*sic* : *Thiéry*] pour 12.249 fr., et que le compte « Profits et pertes » se solde pour l'exercice par une perte de 13.863 fr. qui, jointe aux soldes débiteurs des exercices 1913-1915, fait un total de pertes de 250.800 fr. D'après le rapport, aucun changement n'a eu lieu pendant l'exercice en cours ; les pourparlers engagés en vue de la reprise de l'exploitation n'ont pas encore abouti.

Jacques *Jules* LÉON, président

Né le 9 mai 1876 à Constantinople (d'après son registre matricule, et non au Caire comme le prétend wikitree).

Fils de David Juda Léon —né en 1854 à Smyrne, associé avec son frère Nissim Isachar (Isaac) Léon (Smyrne, 1842-Paris, 1902) de la maison de banque [A. Del Porto et Cie](#) —et de Rachel Sidi.

Étudiant en droit (1896).

MINES DE FER DE LARRATH
(*Le Journal des chemins de fer*, 13 avril 1918, p. 216)

Cette société n'a encore pu reprendre, au cours de l'exercice 1917, son exploitation interrompue depuis 1914, et son pont chargeur a été détruit au cours d'un bombardement. Au solde débiteur de 1916, soit 250.860 fr., viendront s'ajouter les quelques frais généraux de l'exercice.

MINES DE LARRATH
23, rue Joubert, à Paris (9^e)
(Auguste Pawlowski,
Annuaire des mines et minerais métalliques de France et d'Algérie,
Annales industriels Heudelot, Paris, 1919, p. 102-103)

Origines. — Société constituée le 9 juillet 1908 pour 40 ans, aux fins d'exploiter la concession et les minières de fer de Larrath (Algérie) et des terrains agricoles et miniers de Beni-Ouarchen. Les apporteurs ont reçu 400.000 francs en espèces et 6.000 actions libérées.

Capital. — À l'origine, 1.800.000 francs. Porté en 1912 à 2.500.000 francs en 25.000 actions de 100 fr., dont 6.000 d'apports.

Année sociale. — Janvier-décembre. — Assemblée avant la fin d'avril.

Répartition des bénéfices. — 5 % à la réserve légale, 5 % aux actions. Sur l'excédent, 10 % au conseil. Le solde aux actions sauf réserves spéciales.

Cotation des titres. — Bourse de Paris, marché en banque au comptant.

Établissements chargés du paiement des coupons. — Le siège social.

Domaines. — Concession de Larrath (Alger), 18 juillet 1891, 733 hectares 79, fer.

La société a demandé les 27 décembre et 10 juin 1912, la concession de Béni-Ouarchen.

Exploitation. — Le dépôt compris entre les Beni-Aquil et Aïn-Sadouna renferme le long du littoral de nombreux filons, dont la puissance atteint jusqu'à 10 mètres, formation en chapelet. Le minerai, hématisé, tient 55 de fer, 1,03 de manganèse, 8 de silice, 0,05 de soufre, 0,008 de phosphore. Il tourne au carbonate en profondeur. Des pyrites de très belle qualité ont été découvertes sur un point de la concession.

L'embarquement se fait au pied de la mine en un point rattaché au centre de la mine par un câble aérien.

Production (tonnes)

1909 : 20.000
1910 : 54.076
1911 : 42.489
1912 : 25.413
1913 : 26.555
1914 : 17.614

Résultats (fr.)

1909 : 204.171,15
1910 : 162.396,40
1911 : 180.553,55
1912 : 159.610,60
1913 : - 19.866,65
1914 : - 9.207,35
1915 : - 40.487,75

Conseil d'administration. — MM. Jules Léon, Louis Thiéry, Hélix, Monteran.

(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 5 février 1919)

Les comptes de l'exercice 1917 de cette société accusent une perte de 16.105 20 qui est venue s'ajouter au solde débiteur des exercices antérieurs, ce qui porte le débit total du compte de Profits et Pertes à 266.96565 au 31 décembre 1917.

Le rapport signale que les difficultés d'obtenir du fret, allié ou neutre, ont entravé la reprise de l'exploitation de la société et l'ont empêchée d'aboutir à une combinaison satisfaisante. Néanmoins, le conseil fait des efforts pour aboutir.

Des propositions ont été faites par l'État pour la réparation des [dommages causés à la mine par le bombardement ennemi](#) ; ces propositions, toutefois, n'ont pas paru acceptables dans la forme où elles ont été présentées, mais la société poursuit des pourparlers pour en obtenir l'amélioration. Ce que la société désire, c'est la remise en état des appareils endommagés et non une indemnité, en argent.

Dès que le chargeur aura été réparé, le conseil se préoccupera d'examiner les éventualités pouvant intéresser la société. D'ici là, son stock constitue aux termes du rapport, approuvé par la dernière assemblée, un élément d'actif suffisant pour garantir les avances qu'elle pourrait rechercher en vue de poursuivre le développement du gisement.

Les bilans des deux derniers exercices sont, ainsi que l'explique suffisamment l'arrêt de l'activité sociale, à peu près identiques ; il convient de noter que le minerai « développé » n'y figure que pour mémoire. Leur comparaison fait ressortir une trésorerie insuffisamment aisée puisque les exigibilités dépassent les disponibilités : 58.861 fr., contre 29.520 fr., si l'on ne tient pas compte, il est vrai, des stocks et approvisionnements qui font ressortir le fonds de roulement à près de 190.000 fr., non compris, comme nous le notons ci-dessus, la valeur du minerai développé.

Annuaire Desfossés, 1920, p. 828-829 :

Mines de fer de Larrath :

Conseil : J. Léon, Hélix, R. de Muralt, V. Monteran, adm.

MINES DE FER DE LARRATH

(*Le Journal des chemins de fer*, 12 juin 1920, p. 200)

L'assemblée du 20 mai a approuvé les comptes de 1919 se soldant par une perte de 44.012 fr. contre 20.710 fr. de perte en 1918, ce qui porte le solde débiteur total à 331.687 fr. La Compagnie a dû continuer à emprunter les sommes nécessaires pour l'entretien de ses mines, les conditions du marché n'ayant pas permis d'assurer le succès de son augmentation de capital. Les travaux nécessaires à la remise en état de l'exploitation se poursuivent.

COMPAGNIE DES MINES DE FER DE LARRATH

(*La Journée industrielle*, 31 mai 1921)

(*L'Information financière, économique et politique*, 2 juin 1921)

Les actionnaires de cette société, réunis le 30 mai 1921, en assemblée ordinaire, sous la présidence de M. Jules Léon, ont approuvé le rapport du conseil ainsi que les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1920.

Le rapport signale que, durant l'exercice écoulé, les efforts de la Compagnie ont porté sur la remise en état complète de la mine, tant à l'intérieur qu'aux installations de l'extérieur, aux appareils de transport et de chargement. Cette réorganisation des mines a été faite à l'aide d'ouvertures de crédit consenties à un taux modéré ; elle est maintenant terminée et la production a repris.

La crise économique qui sévit sur le monde entier et plus particulièrement sur l'Angleterre — unique acheteur de la Compagnie — a retardé la reprise des ventes du minerai. En Angleterre, la moitié des hauts fourneaux est éteinte, et les stocks existants sont suffisants pour assurer la marche ralentie des usines métallurgiques. Aucun achat nouveau de minerai n'a été fait par le Royaume-Uni pendant le cours de ces six derniers mois.

En conséquence de cette situation, la Compagnie a été contrainte d'offrir son minerai sur les marchés américain, italien, belge et français, et même allemand. Seul, le gouvernement américain semble décidé à procéder à quelques achats en raison de ce que le prix des transports en Amérique permet d'obtenir à meilleur compte les minerais européens.

Le conseil a décidé de continuer à porter au bilan de cette année le stock de minerais au prix de 1914, bien que les prix actuels soient sensiblement plus élevés. Le stock actuellement disponible depuis la clôture de l'exercice dépasse 8.000 tonnes, représentant une valeur réalisable dès que les ventes régulières auront repris.

La Compagnie espère recouvrer sous peu le restant des sommes dues du fait des dommages de guerre.

Le personnel de direction de la ligne ainsi que le personnel ouvrier sont maintenant à pied d'œuvre.

L'assemblée a ratifié la nomination en qualité d'administrateurs de la Compagnie de MM. Paul Dhé ⁹, Gabriel Arnou ¹⁰, Léon Oulman, du Chatenet, et réélu comme administrateurs MM. Jules Léon et Hélix.

AEC 1922. — Compagnie des mines de fer de Larrath, 23, rue Joubert, Paris. — F. 1908. — 2.500.000 fr. — Fer. — Alger.

⁹ Paul Dhé (1874-1938) : polytechnicien, lieutenant-colonel d'artillerie, directeur de l'aéronautique en 1919 au ministère de la guerre, puis créateur du Bureau d'organisation économique. Voir [encadré](#).

¹⁰ Gabriel Arnou (1883-1950) : polytechnicien, administrateur délégué du Bureau d'organisation économique.

1922 (juin) : COUP D'ACCORDÉON
Capital réduit de 2 à 1,5 MF et reporté à 2,5 MF



[Coll. Serge Volper](#)

COMPAGNIE DES MINES DE FER DE LARRATH
SOCIÉTÉ ANONYME

Constituée suivant actes reçus par M^e COCTEAU, notaire à Paris, le 9 juillet 1908

AU CAPITAL DE 2.500.000 FRANCS
divisé en 25.000 actions de 100 francs chacune
dont 12.500 actions ordinaires et 12.500 actions de priorité

TITRES FRANÇAIS 10 c. POUR 100 FR.
ABONNEMENT
75

Siège social à Paris
ACTION ORDINAIRE DE CENT FRANCS AU PORTEUR
ENTIÈREMENT LIBÉRÉE

Un administrateur (à gauche) : Jules Léon
Un administrateur (à droite) : Victor Rehm
Charles Skipper & East, 3, rue St-Georges, Paris

COMPAGNIE DES MINES DE FER DE LARRATH
(*L'Information financière, économique et politique*, 5 mai 1922)

L'assemblée ordinaire de cette société a eu lieu le 3 mai, sous la présidence de M. Jules Léon, président du conseil d'administration.

La société avait dû, l'année dernière, devant la nullité de la demande de minerai, arrêter son exploitation. Elle a décidé de la reprendre prochainement, ayant pu, depuis quelques mois, vendre son stock de minerai à des prix assez rémunérateurs, notamment grâce au bénéfice du change et aux bas prix de la main-d'œuvre, des demandes de minerai ayant été reçues de divers côtés, notamment d'Allemagne et d'Angleterre, et même de France où la Société n'avait jusqu'ici pas pu écouler ses produits, en raison de la concurrence des minerais espagnols de Bilbao.

La concurrence des minerais de Briey ne semble pas à craindre, ces minerais titrant seulement 40 % de fer alors que ceux de Larrath titrent parfois jusqu'à 58 %. D'autre part, ces derniers ne contenant ni phosphore, ni arsenic, ni soufre, peuvent servir à la fabrication des aciers fins et des fontes fines.

Les mines ont été pourvues de souffleries mécaniques qui permettront l'abattage à la machine d'où une production plus rapide et plus importante qui peut être évaluée à environ 70.000 tonnes par an. Quant à la quantité de minerai contenue dans la mine, le cubage calculé à l'heure actuelle atteint environ 200.000 tonnes : mais des estimations sérieuses permettent d'évaluer le cubage total de la mine à 2 millions et demi de tonnes.

L'exercice 1921, dont il était rendu compte, se solde par un déficit de 850.421 fr. 15 dû en grande partie aux dépenses que la société a dû faire pendant les premiers mois dudit exercice pour remettre la mine en état de marche.

Les actionnaires ont approuvé les comptes à l'unanimité et ratifié la nomination aux fonctions d'administrateur de M. Victor Rehm ¹¹.

L'assemblée extraordinaire qui devait se tenir ensuite pour statuer sur une réduction du capital social, puis sur son augmentation par la création d'actions de priorité ; enfin, sur l'autorisation à donner au conseil d'augmenter éventuellement ledit capital par création d'actions ordinaires ou de priorité, pour le porter à 3 millions, n'a pu avoir lieu faute de quorum.

MINES DE FER DE LARRATH
(ALGÉRIE)
(*L'Information financière, économique et politique*, 17 juin 1922)

Les actionnaires réunis le 15 juin en assemblée extraordinaire, sous la présidence de M. Jules Léon, président du conseil d'administration, ont voté la réduction du capital social de 2.000.000 à 1.500.000 fr.

L'assemblée a ensuite donné tous pouvoirs au conseil pour porter à nouveau le capital à 2.500.000 fr. par la création, au pair, de 12.500 actions de priorité.

Les articles 7, 15, 45 et 48 ont été modifiés en conséquence et sous la condition suspensive de la régularisation de ces opérations.

L'assemblée a autorisé le conseil à augmenter ultérieurement le capital social de 500.000 fr. par la création d'actions de priorité ou d'actions ordinaires pour le porter à 3 millions de francs.

¹¹ Victor Rehm (1884-1951) : successeur de Jules Léon à la présidence. Voir encadre ci-dessous.

Ces augmentations s'opéreront aux époques et suivant les modalités que le conseil jugera convenables.

MINES DE FER DE LARRATH
(*Le Journal des chemins de fer*, 16 septembre 1922, p. 295)

Le rapport qui a été lu à la dernière assemblée mentionne que la société avait dû, l'année dernier, devant la nullité de la demande de minerai, arrêter son exploitation. Elle a décidé de la reprendre prochainement, ayant pu, depuis quelques mois, vendre son stock de minerai à des prix assez rémunérateurs, notamment grâce au bénéfice du change et aux bas prix de la main-d'œuvre, des demandes de minerai ayant été reçues de divers côtés, notamment d'Allemagne et d'Angleterre, et même de France où la soc. n'avait, jusqu'ici, pas pu écouler ses produits, en raison de la concurrence des minerais espagnols de Bilbao.

La concurrence des minerais de Briey ne semble pas à craindre, ces minerais titrant seulement 40 % de fer, alors que ceux de Larrath titrent parfois jusqu'à 58 %. D'autre part, ces minerais ne contenant ni phosphore, ni arsenic, ni soufre, peuvent servir à la fabrication des aciers fins et des fontes fines.

Les mines ont été pourvues de souffleries mécaniques qui permettront l'abattage à la machine, d'où une production plus rapide et plus importante qui peut être évaluée à environ 200.000 t. ; mais des estimations sérieuses permettent d'évaluer le cubage total de la mine à 2 millions et demi de tonnes.

L'exercice 1921, dont il était rendu compte, se solde, ainsi que nous l'avons déjà dit, par un déficit de 850.421 fr., dû en grande partie aux dépenses que la société a dû faire pendant les premiers mois du dit ex. pour remettre la mine en état de marche.

MINES DE FER DE LARRATH
(*Le Journal des finances*, 29 septembre 1922)

Réunis en assemblée extraordinaire, les actionnaires ont vérifié la sincérité de la déclaration de souscription et de versement portant le capital de 1.250.000 fr. à 2.500.000 fr.

COMPAGNIE DES MINES DE FER DE LARRATH
(*Les Annales coloniales*, 8 décembre 1922)

Un décret vient de rejeter la demande de cette société en concession de mines de fer et de plomb, sur le territoire de la commune mixte de Cherchell (Alger).

COMPAGNIE DES MINES DE FER DE LARRATH
S.A. frse au capital de 2,5 MF.
Siège social : Paris, 23, r. Joubert
(Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie,
Annuaire des valeurs de l'Afrique du Nord, 1922-1923, p. 216)

Conseil d'administration

composé de 3 à 9 membres, nommés pour 6 ans, propriétaires de 100 actions.

LÉON (Jules), 67, bd Lannes, Paris ; pdt ;
REHM (Victor), 69, av. de Villiers, Paris ;
DHÉ (colonel Paul), 33, av. des Champs-Élysées, Paris ;
ARNOU (Gabriel), 33, av. des Champs-Élysées, Paris ;
OULMANN (Léon), 27, r. La Bruyère, Paris ;
CHATENET (du), 6, r. Nouvelle, Paris ;
HÉLIX (C[amille]), 156, av. Jean-Jaurès, Paris.

Commissaires aux comptes

DIEUDONNÉ.

OBJET. — L'expl. des mines de fer de Larrath, des gisements de minerais de fer existant à l'état de minières dans une partie de la forêt domaniale de Larrath, l'expl., tant au pt de vue agricole qu'au pt de vue minier, des terrains dit des « Beni Ouarchen ».

Capital. — 2,5 MF en 25.000 act. de 100 fr. sur lesquelles 6.0000 ont été remises en rémunération à l'apporteur, en sus d'une somme en espèces de 0,4 MF.

Répartition des bénéf. — 5 % à la rés. légale ; 5 % d'intérêt aux act. ; sur le surplus : 10 % au conseil ; le solde à la disposition de l'assemblée.

Annuaire Desfossés, 1923, p. 927 :

Mines de fer de Larrath :

Conseil : J. Léon, Hélix, E. de Muralt, V. Monteran, V. Rehm, adm.

Mines de fer de Larrath (*Les Annales coloniales*, 27 avril 1923)

Pour l'exercice 1922, il ne sera proposé aucun dividende à l'assemblée du 28 avril.
La société aurait en stock 15.000 tonnes de minerais de fer prêts à être embarqués.

MINES DE FER DE LARRATH (ALGÉRIE)

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 31 MAI 1923 (*La Vie financière*, 2 juin 1923)

« Dans le cours de l'année 1922, deux navires de minerai ont été chargés ; ces embarquements marquent la reprise des affaires de votre Société. »

La séance est ouverte par M. Jules Léon, président du conseil d'administration, qui appelle au bureau comme scrutateurs les deux plus forts actionnaires présents.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nous vous avons convoqués, en conformité de l'article 32 des statuts, pour soumettre à vote approbation le rapport et les comptes afférents au quatorzième exercice de votre Compagnie, clos le 31 décembre 1922.

Chacun des éléments du bilan sera examiné par M. le commissaire des comptes qui les analyse dans son rapport.

Nous vous faisons prévoir, l'an dernier, la réorganisation financière de notre Compagnie. Celle-ci a été réalisée, conformément au vote de l'assemblée générale extraordinaire du 15 juin 1922.

Le capital ancien a été réduit de moitié et reporté ensuite à son chiffre antérieur par la création de 12.500 actions de priorité. Grâce à cet appoint d'argent nouveau, la situation de notre Compagnie a retrouvé son équilibre et nous avons pu engager les dépenses nécessaires pour la reprise de l'exploitation de vos mines.

La longue période pendant laquelle nous avons été empêchés, par suite des événements, de maintenir en complet état d'entretien les nombreux bâtiments affectés à l'exploitation, nous a mis dans l'obligation d'effectuer, de ce chef, des dépenses assez importantes. La plupart des toitures des bâtiments ont été refaites et, parfois, il a fallu consolider le gros œuvre que des tremblements de terre récents avaient légèrement ébranlé.

L'organisation intérieure de la mine a été également poursuivie et les ouvrages souterrains nécessaires poussés dans toute la mesure de nos moyens.

La préparation de l'exploitation a continué.

L'installation électrique a été terminée ; cette installation a pour but de réaliser le soufflage des fours, la perforation mécanique et l'éclairage électrique.

La mise au point des différents services a été complétée : ils ont été dotés de tout le personnel nécessaire.

Le nombre d'ouvriers employés sur nos mines, tant au jour qu'au fond, était en fin d'exercice, de 230.

Dans le cours de l'année 1922, deux navires de minerai ont été chargés : ces embarquements marquent la reprise des affaires de votre société.

La calcination du minerai ne nous a pas encore donné entière satisfaction, le chauffage des fours n'a pu-être effectué qu'au bois en raison de la hausse considérable des prix du charbon et de la difficulté de trouver à Alger les fines d'antracite que nous conviendraient mieux.

D'autre part, après une période de sécheresse intense, la fin de l'année a vu des pluies torrentielles et des tempêtes d'une violence inhabituelle. Nous avons eu à subir des inondations qui ont fait quelques dégâts dans la mine et aux installations de surface ; la réparation de ces dommages a retardé le moment où la mine devait entrer en production normale et nous a également gênés dans nos embarquements.

L'exercice 1922 ne peut donc pas encore être considéré comme un exercice normal, Le résultat des efforts très considérables qu'il nous a fallu faire se retrouveront dans les exercices prochains. Celui dont nous soumettons les comptes à votre approbation se solde néanmoins par un léger bénéfice qui a été appliqué aux amortissements, et cela doit nous donner bon espoir pour l'avenir.

Nous tenons à remercier, en terminant, notre personnel, tant à la mine qu'au siège social, qui s'est attaché, avec dévouement, à vaincre toutes les difficultés inhérentes à la reprise d'une exploitation si longtemps entravée par les circonstances.

Le conseil d'administration,

BILAN

.....

MINES DE FER DE LARRATH
(*Le Journal des finances*, 8 juin 1923)

Les actionnaires, réunis le 31 mai en assemblée ordinaire, ont approuvé les comptes de l'exercice 1922 se soldant par un bénéfice de 1.400 francs, qui a été versé au fonds d'amortissement.

Mines de fer de Larrath
(*Le Journal des finances*, 26 avril 1924)

Les comptes de 1923, qui seront présentés à l'assemblée du 29 courant, se soldent par une perte de 233.891 fr. Au bilan, les divers postes de l'actif disponible ou réalisable se totalisent par 1.091.220 francs en face de 781360 francs de créiteurs divers.

Société des mines de fer de Larrath
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 10 mai 1924)

Le conseil d'administration de cette affaire, qui a connu jusqu'ici bien des vicissitudes, a chargé M. Bague, ancien directeur des mines de la Mourière ¹², de la réorganiser complètement sur un pied nouveau. Celui-ci a été nommé administrateur, ainsi que MM. Hélix et Bourret ¹³.

Annuaire industriel, 1925 :
MINES DE FER DE LARRATH (Cie des). 23, r. Joubert, Paris, 9^e. T. Cent. 18-16. Cap. : 900.000 francs.
Hématites et carbonates de fer. (1-26505).

Annuaire Desfossés, 1925, p. 1056 :
Mines de fer de Larrath :
Conseil : J. Léon, Hélix, E. de Muralt, V. Monteran, V. Rehm, Bague, Bourret, adm.

(*Le Journal des finances*, 10 avril 1926)

À côté de ces brillantes affaires [Mokta, l'Ouenza], les Mines de Larrath continuent à vivre misérablement. Les comptes de 1925, qui seront présentés à l'assemblée du 23 avril, font ressortir un déficit de 218.949 francs, contre 292.341 fr. en 1924. Le solde débiteur total ressort ainsi à 715.181 francs.

¹² Mines de fer de la Mourière : filiale de Châtillon-Commentry-Neuves-Maisons et des Acières de Pompey.

¹³ L. Bourret : directeur adjoint des mines de Marbache (groupe Pont-à-Mousson), selon *l'Annuaire industriel*, 1925.

Victor Georges Édouard REHM,
président et administrateur délégué

Né à Paris V^e, le 20 mars 1884.

Fils de Victor Guillaume Rehm, garçon de magasin, et d'Emma Joséphine Muller, mécanicienne.

Marié à Paris XX^e, le 5 août 1911, alors employé, demeurant chez sa mère, avec Françoise Henriette Metzinger, employée, demeurant chez ses parents.

Dispensé de service militaire comme fils aîné de veuve.

Scrutateur (1909), puis administrateur (1910-1933) du [Crédit foncier colonial](#),

administrateur (1920), puis président (1931) des [Phosphates du Dyr](#),

administrateur des [Sucreries coloniales](#) (1922-ca 1938),

administrateur (1922), puis président de la [Compagnie des Rhums purs](#),

administrateur de la Compagnie minière des Vosges (1924),

des Établissements généraux de Rouen (1927) : commerce des rhums, eaux-de-vie de cidre, vins de liqueurs...

des Ateliers et chantiers maritimes du Sud-Ouest (1928),

et de la Société des eaux minérales de La Bourboule

Décédé à Paris XIII^e, le 29 mai 1951.

COMPAGNIE DES MINES DE FER DE LARRATH

S.A. frse au capital de 2,5 MF.

Siège social : Paris, 23, r. Joubert

Registre du commerce : Seine, n° 99.167.

(Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie,

Annuaire des valeurs de l'Afrique du Nord, 1926-1927, p. 192)

Conseil d'administration

composé de 3 à 9 membres, nommés pour 6 ans, propriétaires de 100 actions.

REHM (Victor), 8 bis, r. de Lisbonne, Paris ; pdt et adm. délégué ;

OULMANN (Léon), 27, r. La Bruyère, Paris ;

COLOMER ¹⁴, 21, r. Taitbout, Paris ;

HÉLIX (Camille), 156, av. Jean-Jaurès, Paris ;

MAGNAC (Eugène), r. Nouvelle, Sartrouville.

Commissaire aux comptes

¹⁴ Félix Colomer : ingénieur ENMP 1886, ingénieur en chef des mines d'Ostricourt, puis ingénieur-conseil. Administrateur du Syndicat parisien d'études minières (1906), de la Société minière de Djebel-Chélia (1907), de la Canadian Coal consolidated (1909), de la Société minière de Mondragon (1918), de la Société d'études et de recherches minières du Centre, à Lyon, des Ciments du Sappey (Isère), de la Banque coloniale d'études et d'entreprises mutuelles (BCEEM), des Mines de Larrath (Algérie)... Missions en Nouvelle-Calédonie, Tunisie... Ingénieur-conseil des Mines d'antracite de Sainte-Agnès (Isère), des mines des Bormettes (1925)... Auteur d'ouvrages et de nombreux articles techniques. Père de Pierre Colomer, ingénieur des mines. Décédé le 9 octobre 1927 à Paris.

DIEUDONNÉ.

Annuaire Desfossés, 1927, p. 858 :

Mines de fer de Larrath :

Conseil : V. Rehm, J. Léon, Hélix, E. de Muralt, V. Monteran, Bague, Bourret, adm.

Mines de fer de Larrath
(*La Gazette du franc (Marthe Hanau)*, 3 septembre 1927)

La Société a clos son exercice 1926 par un déficit de 289.611 fr., dont la cause est facilement expliquée par la grève anglaise qui, élevant les frets, a diminué les demandes britanniques, d'où pour Larrath l'obligation de ralentir l'exploitation.

La situation s'est améliorée. Depuis le mois de janvier, il a été livré 15.000 tonnes de minerai carbonaté calciné. Si, comme tout le fait supposer, les circonstances demeurent favorables, le service commercial pense être en mesure de vendre, pour cette année, un tonnage supérieur à celui qui a été déjà vendu.

Il y aura donc amélioration sensible dans les résultats de l'exercice en cours, qui se différenciera nettement du précédent, où les livraisons avaient été longtemps interrompues. L'affaire remonte la pente et, comme son minerai est très demandé en Angleterre, ses perspectives redeviennent encourageantes. On sait que le créancier presque unique de l'affaire est M. Victor Rehm, le propre président du conseil d'administration, qui a toujours marqué sa confiance dans l'avenir de la mine.

L'action s'est vivement relevée ces jours derniers à 108 francs.

MINES DE FER DE LARRATH
(*Le Journal des débats*, 14 avril 1928)

L'assemblée aura lieu le 30 avril. L'exercice 1927 se solde par une nouvelle perte de 591.005 fr., contre 289.611 fr., qui porte le déficit total à 1.626.697 fr.

Mines de fer de Larrath
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 20 juin 1928)

Les actionnaires sont convoqués en assemblée extraordinaire pour le 20 juin, en vue d'examiner la situation sociale et, éventuellement, se prononcer pour une dissolution anticipée.

Production 1927 : 860 tonnes.

COMPAGNIE DES MINES DE FER DE LARRATH
(*Le Journal des débats*, 7 septembre 1928)
(*Le Mercure africain*, 10 septembre 1928)

Sous la présidence de M. Rehm, président du conseil d'administration, s'est tenue, hier, une assemblée ordinaire, au cours de laquelle les actionnaires ont décidé de

liquider la Compagnie, celle-ci ayant subi de graves dommages lors des inondations qui ont bouleversé la région nord-africaine.

En effet, la trésorerie de la société ne permet pas d'entreprendre les travaux coûteux que nécessiterait la remise en état de la route où se sont produits des éboulements.

Un liquidateur a été nommé ensuite, ayant le pouvoir de réaliser, éventuellement, les pourparlers actuellement en cours avec différents groupements afin d'obtenir une aide financière efficaces

Annuaire Desfossés, 1929, p. 904 :

Mines de fer de Larrath :

Conseil : V. Rehm, J. Léon, E. de Muralt, V. Monteran, Bague, Bourret, adm.

(*Les Archives commerciales de la France*, 9 avril 1929)

PARIS. — Modification. — Soc. dite Cie des MINES de FER de LARRATH (Algérie) (en liquidation), 33, Joubert. — Transfert du siège, 28, bd Bonne-Nouvelle. — *Gazette du Palais*.

Décisions et avis de la chambre syndicale des banquiers en valeurs

(*Le Temps*, 13 mai 1929)

À partir du lundi 13 mai 1929, les valeurs suivantes cesseront de figurer à la cote

1. — Première partie : Actions Bec Auer pour l'Europe du Nord ; actions de préférence Charbonnages de l'Oklahoma ; [actions ordinaires et actions de priorité Mines de fer de Larrath](#) ; actions The San Miguel Copper Mines.
